



HAL
open science

La Direction de la Vie Culturelle de la ville de Voiron
Alizée Ancelin

► **To cite this version:**

Alizée Ancelin. La Direction de la Vie Culturelle de la ville de Voiron. Science politique. 2010.
dumas-00826270

HAL Id: dumas-00826270

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00826270>

Submitted on 27 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à l'IEP de Grenoble. L'IEP ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

En tant qu'oeuvre originale, ce mémoire relève du droit de la propriété intellectuelle et vous pouvez uniquement en faire une reproduction à titre privé, sous réserve de la mention d'origine.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
BP 48 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
www.iep-grenoble.fr

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

Mémoire professionnel

suite à un stage effectué à la

Direction de la Vie Culturelle

-

Ville de Voiron

29/03 au 16/07/2010

Alizée ANCELIN

2009 - 2010

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

Mémoire professionnel

suite à un stage effectué à la

Direction de la Vie Culturelle

-

Ville de Voiron

29/03 au 16/07/2010

Alizée ANCELIN

2009 - 2010

Sommaire

Remerciements	4
Introduction	5
I. Contexte	8
A. Le dynamisme de la Ville de Voiron	8
B. La CAPV	14
II. La Direction de la Vie Culturelle	24
A. Historique	24
B. Une équipe réduite de coordination pour de nombreux équipements	27
C. La politique culturelle.....	34
D. Regard critique sur ce stage.....	40
III. Quelle intercommunalité culturelle pour la CAPV ?	43
A. La nature du débat : les questions techniques aux dépens du contenu	43
B. Les enjeux du débat	50
C. Son issue	54
Conclusion.....	57
ANNEXES	58
Table des matières.....	61
Bibliographie.....	64

Remerciements

Je tiens à remercier Marie-Lys COUREL qui au delà de son professionnalisme a su m'accorder sa confiance et faire part d'une grande transparence dans l'ensemble de nos échanges. Sa démarche de transmission de savoir-faire et de savoir être, les longues discussions entre deux rendez-vous et celles plus posée, m'ont permis de comprendre beaucoup de choses sur les situations présentes et futures.

Je remercie chaleureusement : Christelle BUISSON et Franck CARDINAL pour leurs petites attentions sucrées - salées et leur bonne humeur, Amandine RAGACHE, administratrice du Grand Angle, pour ses conseils et son amitié.

Je remercie également pour leur accueil et leur confiance Michel BORDENET, Directeur du conservatoire, Janine GOUBET, Directrice du Grand Angle, Emmanuelle MACAIGNE, Directrice du musée Mainssieux et Claire PERRET, Directrice de la médiathèque.

Une pensée également pour tout le service communication ainsi que Cathy GABASIO, graphiste de Petit Soleil.

Enfin, merci à Nathalie AGERON, Candice BROTEL et Christelle FOUR d'avoir accepté de s'entretenir avec moi sur les questions d'intercommunalité culturelle en Pays Voironnais.

Introduction

Septembre 2009. Un an avant de tourner la page des études supérieures, il convient déjà de réfléchir à la préface du tome suivant, la vie professionnelle. Quels seront mes atouts, mes avantages comparatifs sur le marché du travail ? Comment arriver en confiance dans la jungle de la recherche d'emploi ? J'entreprends un bilan de ces cinq années de formation à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble ainsi que des savoir-faire et savoir-être reçus au cours de mes différents stages afin de dresser la liste des compétences à acquérir d'ici septembre 2010.

Je constate que je ne connais pas suffisamment les métiers de la fonction publique culturelle. Etre au service de l'intérêt général me plairait plutôt mais j'ai beaucoup d'a priori sur le fonctionnement, notamment humain, des collectivités territoriales. Consciente que ces préjugés m'ont jusque là fermé la porte de la fonction publique, et avec elle une part importante de mes débouchés après un IEP, je recherche activement un stage dans ce type de structure afin de me rendre compte de l'activité d'une collectivité territoriale. J'ai alors plusieurs objectifs : connaître les règles administratives et de gestion spécifiques au secteur public ; identifier les interlocuteurs internes ou externes des collectivités territoriales ainsi que les relations entre eux ; maîtriser l'utilisation des outils et ressources au service d'un projet.

Suite à une première expérience décevante à La Source, équipement culturel de la ville de Fontaine, je me présente à un entretien en mars à la Direction de la Vie Culturelle de la Ville de Voiron. Sa Directrice, très professionnelle et dynamique, cherche une stagiaire pour travailler en toute transparence et en binôme sur la mise en œuvre de la politique culturelle de la ville. Les missions qu'elle prévoit diffèrent quelque peu de mes objectifs mais elle accepte de redéfinir la fiche de poste avec moi et assure que des adaptations seront toujours possibles tant qu'elles permettent d'alléger sa charge de travail. Je m'engage ainsi à mettre en place la *Fête de la Science* en partenariat avec la MJC, à participer à la préparation de *Livres à vous !*, festival du livre qui doit avoir lieu en novembre, à aider au fonctionnement normal du service. Je vois alors dans ce stage la garantie du suivi qui m'avait manqué à Fontaine et entame trois mois et demi de stage avec elle, rassurée aussi par un fonctionnement qu'elle souhaite transparent et qui me permettra d'accéder à tout type de réunions.

Conformément aux possibilités d'adaptations promises, j'ai été associée à une étape importante de la vie culturelle voironnaise. Le Grand Angle, salle de spectacle municipale de

300 à 2 400 places, est actuellement l'objet de discussion entre la Ville de Voiron et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) en vue d'un partage des coûts. Voiron appartient à la CAPV en tant que ville centre depuis 1974 et entretient avec elle des rapports variables. Le Grand Angle propose une programmation destinée à un large public, des résidences d'artistes et aides à la création tout au long de l'année. Joyau voironnais labellisé par la Région Rhône Alpes comme l'une des 25 scènes régionales constituant un réseau de centres culturels reconnus, il a de fait un rayonnement intercommunal.

A partir de cette discussion, j'ai souhaité poser la question de l'avenir d'une intercommunalité culturelle en voironnais. L'intercommunalité désigne une forme de coopération entre différentes communes, ici regroupées au sein d'un établissement public. Interroger la possibilité de sa dimension culturelle sur ce territoire au moment où il s'apprête à participer au financement d'un équipement culturel majeur me semble essentiel. Nous verrons que les discussions autour de ce changement important pour le Grand Angle n'ont pas interrogé cette dimension de manière directe. Les questions évoquées à cette occasion m'ont cependant semblé très intéressantes et sans doute révélatrices du contexte dans lequel évoluent les équipements culturels publics aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai choisi de m'y intéresser dans ma troisième partie.

La question du choix du mode de gestion ne fera pas l'objet ici d'un développement précis. En effet, « un mode de gestion ne garantit rien, il n'est que l'instrument positif ou négatif d'actes politiques ou de comportements professionnels »¹. Ainsi, nous ne traiterons pas en profondeur la question du choix même du mode de gestion ni de la pertinence de l'hypothèse retenue pour le Grand Angle mais nous nous concentrerons justement sur les actes politiques et comportements professionnels à l'œuvre sur ce cas voironnais.

Par ailleurs, l'intercommunalité culturelle se caractérise par une diversité des situations, une hétérogénéité des stratégies, la variété des perceptions de la culture qui se manifeste dans les débats menés à cette occasion. Il ne s'agit donc pas ici de dégager des indicateurs génériques mais plutôt de décrire les enjeux propres au cas du Pays Voironnais, mis à jour aujourd'hui dans le cadre des discussions entre la Ville de Voiron et la Communauté d'Agglomération.

Nous introduirons ainsi dans un premier temps le contexte de Voiron et du Pays Voironnais afin de situer la problématique du Grand Angle (I). Nous présenterons ensuite la Direction de

¹ BARON E. et FERRIER-BARBUT M. , *Modes de gestion des équipements culturels, le choix d'une structure juridique au service d'un projet territorial*, Presse Universitaire de Grenoble, Grenoble, 2003, p.19

la Vie Culturelle (II), cadre du stage, elle est également un acteur majeur du débat. Enfin et à partir des éléments précédemment développés, nous interrogerons la possibilité d'une intercommunalité voironnais (III).

I. Contexte

Ce stage à la Direction de la Vie Culturelle de la Ville de Voiron m'a permis de découvrir une partie de la Région Urbaine Grenobloise (RUG). Voiron s'est révélée être un bon exemple du fonctionnement d'une ville de taille moyenne (A), insérée dans une intercommunalité en expansion régulière (B).

A. Le dynamisme de la Ville de Voiron

1. Une ville moyenne en plein essor

Située à 25 km au Nord de l'agglomération grenobloise, Voiron est, avec ses 20 500 habitants la ville centre du Pays Voironnais. Située à 300 mètres d'altitude au pied des contreforts du Parc Naturel Régional de Chartreuse, elle a su garder quelques traces d'un passé médiéval (Eglise Saint-Pierre, Quartier Sermorens, Tour Barral...). La ville a été remodelée sous l'ère industrielle au XIX^e siècle. Papeteries, tissages ont laissé place à des entreprises mondialement connues (Rossignol, les caves de la Chartreuse, les chocolateries Bonnat, Radiall, Antésite...).

Voiron connaît depuis quelques années une augmentation constante de sa population. Cette ville de taille moyenne, située aux portes de la Chartreuse et à proximité des deux grandes villes que sont Grenoble et Lyon, offre à ses habitants un cadre de vie relativement agréable, marqué notamment par une vie associative dense et dynamique avec plus de 250 associations et clubs sportifs ainsi que par des équipements culturels et sportifs de qualité.

Des projets d'envergure, comme la requalification prochaine du quartier centre gare ou la construction d'un nouvel hôpital pour satisfaire un bassin de santé de 150 000 habitants, sont autant d'opérations assurant la croissance future de la ville.

Voiron dispose de quatre zones d'activités et d'un commerce dynamique qui lui permettent ainsi d'accueillir près de 1 000 sociétés de service, commerces, entreprises industrielles et artisanales.

Son essor économique se poursuit avec notamment la commercialisation du parc de Champfeuillet, site à vocation tertiaire et technologique situé à proximité immédiate de l'échangeur de Champfeuillet sur l'autoroute A48.

2. L'organisation municipale

a) Le conseil municipal

Un changement au niveau politique a eu lieu lors des élections de mars 2008. Après quinze ans de gestion par différentes équipes de droite, la gauche entre à la mairie par l'intermédiaire de son nouveau maire, monsieur Roland REVIL, dont voici la liste des adjoints :

- Nicolas CHARLETY, 1er adjoint délégué aux finances et aux relations économiques
- Anne FAVIER, 2ème adjointe déléguée à l'éducation et à l'enfance
- Jean-Luc BALLY, 3ème adjoint délégué à la citoyenneté, la vie des quartiers et l'intercommunalité
- Danièle FALCHIER, 4ème adjointe déléguée à l'aménagement urbain et périurbain
- Lino TRICOLI, 5ème adjoint délégué à la solidarité
- Arlette GERVASI, 6ème adjointe déléguée à la vie culturelle et au jumelage
- Jérôme MARCUCCINI, 7ème adjoint délégué aux déplacements, stationnement et à la qualité de l'air
- Béatrice ARQUILLIERE, 8ème adjointe déléguée à la vie sportive
- Eric DEDONDER, 9ème adjoint délégué au cadre de vie et à l'environnement

b) Les services municipaux

La collectivité territoriale « Ville de Voiron » rassemble 33 services ou équipements municipaux, répartis entre treize directions, ayant chacune à leur tête un directeur :

- la Direction des Services Techniques (comprenant la direction des travaux, la direction de l'urbanisme, la direction du centre technique et la direction de l'environnement
- la Direction CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et Solidarité
- la Direction Finances et Informatique
- la Direction des affaires juridiques et du patrimoine
- l'Administration Générale
- la Direction des Ressources Humaines
- la Direction de la Vie Culturelle (dite DVC, elle regroupe le service culturel et les équipements culturels de la ville)
- la Direction de la Vie Sportive
- la Direction Citoyenneté et Vie des Quartiers

Enfin, une direction est placée « à part » dans l'organigramme : le cabinet du maire, dont dépend le service communication. Par ailleurs, comme dans toute collectivité territoriale, un directeur général des services (DGS) coiffe l'ensemble des services, et assure leur coordination administrative.

Seuls quelques services ne sont pas rattachés à une direction particulière : la police municipale, le secteur funéraire sont placés sous la responsabilité d'un gestionnaire, ainsi que la cuisine centrale. Au total, 358 agents permanents et 110 agents non permanents sont employés par la ville. 72% de ces agents appartiennent à la catégorie C de la fonction publique territoriale, 21% à la catégorie B, et enfin 7% à la catégorie A.

c) L'organisation municipale

Le fonctionnement de la Ville de Voiron est tout à fait semblable à celui d'autres communes. Il existe différents niveaux de discussions et de décisions. Le **conseil municipal**, instance délibérative regroupant les conseillers municipaux élus au suffrage universel direct, est l'instance de décision et de délibération finale. Il prend des décisions mais émet également des souhaits sur tous les sujets d'intérêt local. Il peut décider de la formation de commissions et dispose d'un pouvoir d'étude des dossiers préalable aux prises de décisions.

Ces commissions préparent les conseils municipaux. Une commission regroupe des élus de la majorité et de l'opposition autour d'une politique municipale, ainsi que des techniciens. C'est un lieu incontournable de débat sur les projets de la ville. Les propositions des futures délibérations municipales y sont examinées. Il existe notamment une **commission de la vie culturelle et sportive**, une commission de la vie sociale, une commission scolaire, une commission de l'urbanisme... Le chef du service concerné assiste à la commission et est chargé de sa préparation ainsi que de la rédaction du compte-rendu.

Chaque service est par ailleurs libre d'organiser des réunions internes sans convier les élus de l'opposition. Le service culturel organise ainsi une fois par mois un **point culture** qui regroupe les trois salariés de la Direction de la Vie Culturelle ainsi que les directeurs des équipements culturels de la ville.

Le maire et ses adjoints se réunissent en **bureau municipal (BM)**. Instance de réflexion et de préparation à la décision, le BM étudie les dossiers qui lui sont présentés, soit à l'initiative des élus, soit à celle des services municipaux. Il se prononce sur l'opportunité de poursuivre ou non leur instruction. A l'issue de celle-ci, il peut également être amené à se prononcer sur

l'opportunité de présenter le dossier en conseil municipal. Le Directeur général des services (DGS) est présent et peut ainsi faire remonter les informations à ses services.

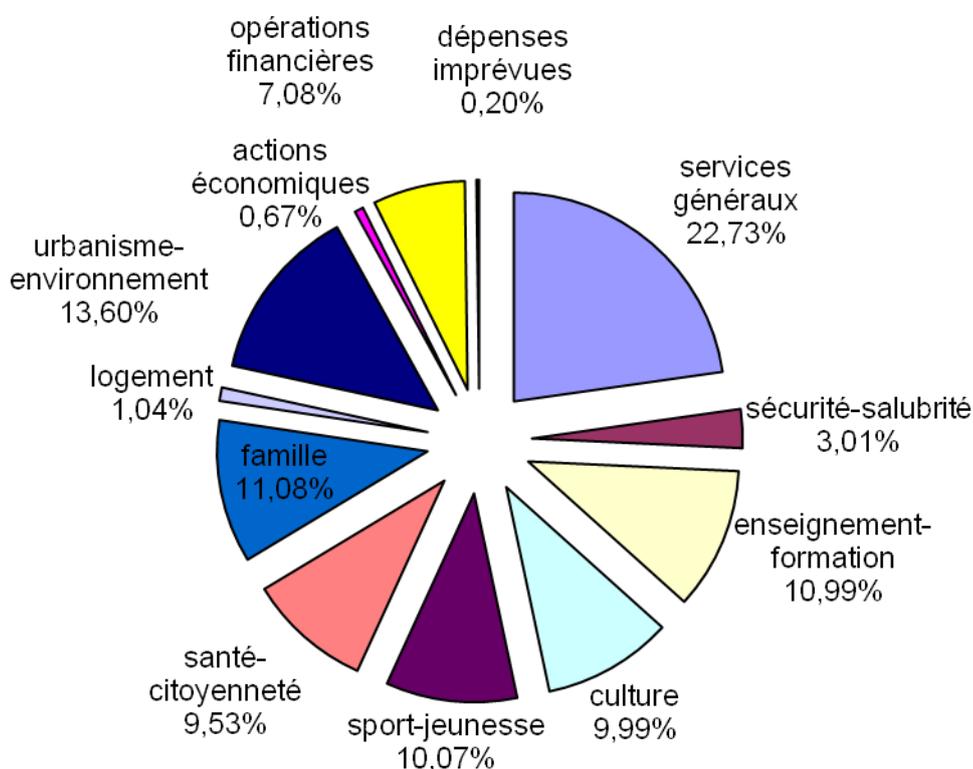
Le lendemain de la réunion du bureau municipal se tient le **Comité de direction**. Il réunit le DGS et l'ensemble des chefs de services, c'est-à-dire les techniciens de chaque domaine. C'est un moment pour la diffusion de l'information : les décisions prises la veille par le BM sont évoquées ainsi que les projets conduits par les différents services de la ville. Dans la mesure où plusieurs services peuvent intervenir sur un même dossier, c'est un temps essentiel pour la communication interne, la cohésion de l'équipe, et la cohérence du travail.

3. Le budget de la ville

Budget général

La Ville de Voiron fonctionne avec un budget général de 25.5 millions d'euros auquel s'ajoutent quatre budgets annexes, notamment celui du Grand Angle qui s'élève à 2.5 millions d'euros. Les dépenses de la ville se répartissent comme suit² :

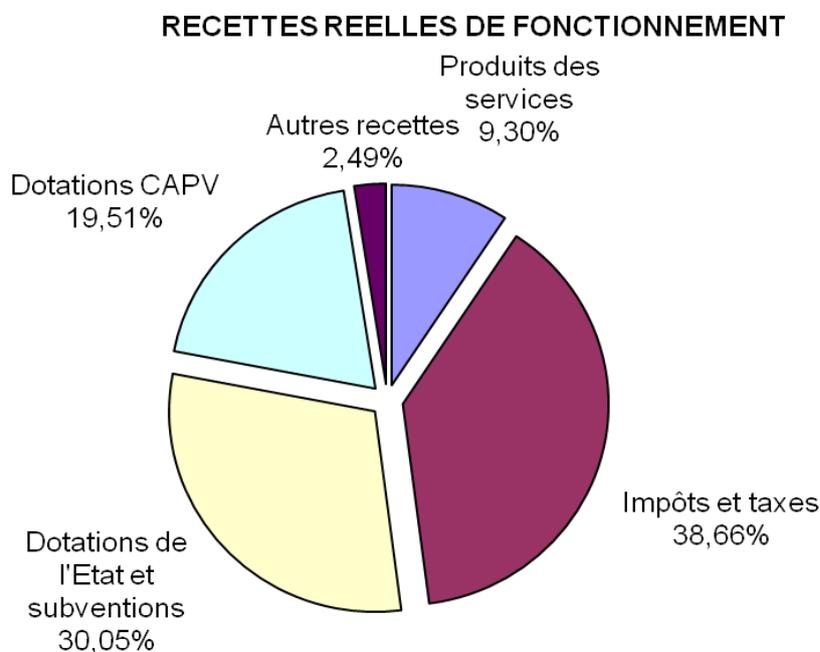
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR



² Commentaires du budget primitif 2010.

De manière plus transversale, les **charges de personnel** représentent **58 %** des dépenses de la ville. Cela est considéré comme un pourcentage important par le maire et le directeur général des services notamment qui cherchent à les maîtriser.

Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :



Les dotations de la CAPV se composent d'attributions de compensations et de dotations de solidarité.

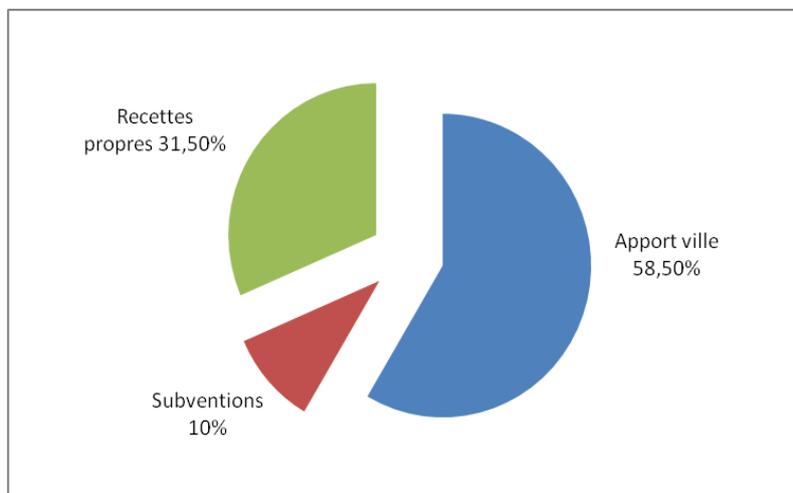
Les impôts et taxes n'ont quasiment pas augmenté à Voiron depuis une vingtaine d'années.

Budget culturel

Le service financier de la ville estime que les **dépenses culturelles** de la ville représentent **9.9%** du total des dépenses de la ville. Si l'on ajoute le budget annexe du Grand Angle, ce montant s'élève à **18.5%**. Ce pourcentage n'est cependant pas constitué uniquement de dépenses culturelles au sens presque artistique du terme car il inclut la logistique des festivités, le jumelage, l'entretien des édifices culturels, le fonctionnement de la salle des fêtes, de la maison des associations, du foyer Léo Lagrange, de la MJC, du Centre Nature et Loisirs de Chirens soit environ 370 000 euros qui sont en réalité des dépenses peu liées à des activités culturelles proprement dites mais qui sont rattachées à ce domaine de dépenses car ce sont des bâtiments et ou des fonctions qui sont plus ou moins gérées par la Direction de la Vie Culturelle (DVC). Ainsi les dépenses culturelles de la Ville de Voiron, abstraction faite de ces

370 000 euros mais en tenant compte du budget annexe du Grand Angle représentent **4.649 millions d'euros soit 16.6% des dépenses de la ville (hors Grand Angle)**. Les charges liées à la rémunération des titulaires et des non titulaires représentent 68 % de ce total et les subventions versées aux associations culturelles seulement 3%.

En termes de **recettes**, le financement de ces 4.649 millions d'euros se répartit comme suit :



Les recettes propres se constituent des rétributions de services, abonnements et autres ventes d'ouvrages en particulier par les équipements culturels de la ville. Ils ont été provisionné à hauteur de 1 464 400 euros³ (dont 1 160 000 euros de recettes de billetterie et d'abonnement au Grand Angle) soit **31.5%** des recettes totales.

A cela s'ajoute 456 300 euros de recettes issues des **subventions** aux projets ou aux équipements versées par le Conseil Général de l'Isère, la région Rhône Alpes ou l'Etat (dont 230 000 euros pour le Grand Angle) soit **10 % des recettes de la DVC**.

On mesure ici à quel point la recherche de subventions, de partenaires... compte parmi les missions centrales de la DAC.

³ Budget principal/Ville de Voiron – exercice 2010

B. La CAPV

Voiron, ville centre du Pays Voironnais a délégué depuis plus de trente ans une partie de ses prérogatives à l'intercommunalité locale : la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais communément appelée CAPV.

1. Présentation

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) est l'héritière d'une longue tradition intercommunale.

En 1974 naît le **Syndicat Mixte d'Aménagement** du Voironnais (SMAV). Il gère essentiellement les déchets et l'aide à domicile.

En 1994, la SMAV se dote d'une fiscalité mixte et devient **Communauté de communes**. Elle acquière plus de moyens et de compétences et développe une stratégie économique de soutien à l'emploi.

En 1999, le Pays Voironnais se dote d'un premier projet de territoire avec comme ambition de définir pour la période 2000 – 2010 une stratégie de territoire, des axes majeurs de développement et, au regard de cette stratégie et de ces axes, de hiérarchiser les interventions et les ressources de la Communauté.

En 2000, profitant de la loi du 12 juillet 1999 sur la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale, la Communauté de communes du Pays Voironnais devient **Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV)** et intègre la Communauté de communes de Paladru et du Val d'Ainan ainsi que la commune de Saint-Geoire-en-Valdaine. La CAPV compte alors à 33 communes membres. Au 1er janvier 2002, elle passe à 34 communes avec l'arrivée de Rives.



Aujourd'hui le Pays Voironnais regroupe 85 000 habitants. Certaines communes sont candidates pour intégrer la CAPV à l'avenir mais face à la raréfaction des ressources, une extension du périmètre n'est pas à l'ordre du jour.

Le passage en communauté d'agglomération s'accompagne de la mise en place d'une taxe professionnelle unique qui implique un reversement aux communes d'une attribution de compensation et d'une dotation de solidarité communautaire.

Aujourd'hui, l'intervention de la CAPV s'articule autour de quatre compétences phares :

- le développement économique,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- l'environnement et le cadre de vie,
- l'égalité des chances et la solidarité territoriale.

En 2002 puis 2009, la CAPV engage coup sur coup deux démarches d'actualisation de son projet de territoire. Le dernier projet en date, celui de 2009, s'inscrit dans une logique de développement durable et s'articule autour de cinq enjeux prioritaires qui doivent permettre au Pays Voironnais d'être un pôle d'équilibre autonome, relié aux grandes agglomérations qui l'entourent : Lyon et Grenoble. Il entend :

- conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais au sein de la Région Urbaine Grenobloise ;
- développer une politique ambitieuse en faveur de l'équilibre social du territoire ;
- développer des services aux habitants permettant d'améliorer leur vie quotidienne ;
- élargir les politiques environnementales et engager le territoire dans un véritable développement durable ;
- mettre en œuvre une nouvelle gouvernance favorisant la mutualisation intercommunalité/communes et les coopérations avec l'ensemble des territoires voisins.

La culture est totalement absente du projet de territoire. Elle n'est pas un objectif mais éventuellement un moyen, notamment de renforcer la centralité de Voiron ou de renforcer la visibilité et la lisibilité de l'identité du territoire. Nous en reparlerons par la suite.

2. Etat des lieux⁴ de la politique et de l'offre culturelle dans les communes membres

Les municipalités

La plupart des communes ne disposent à priori ni d'un budget culture clairement identifié ni d'un service culturel à proprement parlé. Charavines, Chirens, Moirans, Tullins, Voiron et Voreppe ont des élus en charge de la culture. La plupart s'occupent également d'autres secteurs comme le tourisme ou le sport par exemple.

Dans la mesure où seules Moirans, Voreppe et Voiron disposent d'un **service culturel**⁵, dans les autres communes les élus s'appuient sur des techniciens polyvalents de la ville pour mettre en place les événements qu'ils portent. Il existe à Charavines, Chirens, Tullins et Voiron des **commissions culturelles** qui intègrent l'opposition.

⁴ La question culturelle étant délicate au sein de l'intercommunalité, je n'ai pas eu la possibilité d'interroger directement les maires ou élus en charge de la culture des communes de la CAPV. Cet état des lieux s'appuie donc essentiellement sur les trois entretiens menés avec Mmes AGERON, BROTEL et FOUR (cf annexe 3) ainsi que sur les sites internet – quand ils existent – des communes.

⁵ On parle d'un service Animation de la Vie Locale à Voreppe.

Si le spectacle vivant est relativement peu pris en main par les municipalités membres du Pays Voironnais, nombreuses sont celles qui mettent en avant leur **patrimoine**, au moins sur leur site internet. Moirans a notamment mis en place avec le soutien du service tourisme de la CAPV un circuit de découverte des bourgs anciens qui a un certain succès. La Murette a mené ces dernières années un gros travail d'état des lieux et de mise en valeur de son patrimoine (château des champs, château du bourg, maisons en pisé, ...).

Les associations

Le territoire est riche d'associations très actives qui pallient au faible investissement des municipalités du territoire dans le domaine de la culture. Il en existe dans tous les domaines, plus particulièrement la lecture et la sauvegarde du patrimoine. Le Corepha (Comité de recherche et de promotion de l'histoire et de l'art) est notamment très actif à Voreppe. Il réalise des expositions et des ouvrages historiques.

Deux festivals relativement reconnus sont également organisés par des associations. C'est le cas du **festival de musique de chambre** organisé tous les ans par l'association des Amis du prieuré au prieuré de Chirens. Le lieu accueille cette année la 46^{ème} édition. Il y a également une petite programmation annuelle.

L'association **Sur la route de Tullins...** organise depuis 14 ans le festival du même nom. Né de la volonté d'André Vallini, alors maire de Tullins, et de l'énergie de François Louwagie, son directeur artistique, il est aujourd'hui bien ancré dans la programmation estivale du territoire mais repose sur une équipe fragile essentiellement composée de bénévoles et de stagiaires.

Un réseau important de médiathèques et bibliothèques

Ce sont également souvent des associations qui assurent plus ou moins bénévolement le fonctionnement des **bibliothèques** du territoire. C'est le cas de l'association Marque page à La Murette.

La Buisse, Charnècles, Charavines, Chirens, Moirans/Vourey/Saint-Jean-de-Moirans, La Murette, Le Pin, Saint-Cassien, Saint-Etienne-de-Crossey, Renage, Tullins, Voiron et Voreppe ont une bibliothèque ou une médiathèque. Rares sont cependant celles qui ouvrent tous les jours ou toute la journée. La plupart proposent des horaires d'ouverture limités.

Le festival du livre, *Livres à vous !*, organisé par la Ville de Voiron, met en lien ces bibliothèques ainsi que celles du territoire hors Pays Voironnais.

Salles de spectacles et cinémas

Le portail touristique du Pays Voironnais ne répertorie que trois **salles de spectacles**, toutes trois situées à Voiron : le Grand Angle, l'Atmosphère (dans les locaux de la MJC) et le Jazz-club voironnais. De nombreuses communes diffusent cependant des spectacles dans des salles qui n'ont pas de programmation annuelle mais qui peuvent être louées ou sont utilisées épisodiquement par les municipalités qui souhaitent accueillir des spectacles. C'est le cas de la Villa des Arts à Voreppe.

La programmation spectacle vivant du festival du livre Livres à vous !, s'appuie en partie sur ces petites salles, partiellement équipée pour certaines.

Tullins, Voiron et Voreppe disposent de salle de **cinéma**. La salle de Voreppe est municipale. Il existe un large choix de films et des séances quotidiennes à Voiron et Voreppe. Tullins propose deux films par semaine avec des séances tous les jours.

Des écoles de musique

Moirans, Tullins et Voreppe ont chacun une école de musique. Si certains professeurs enseignent souvent dans plusieurs écoles, leurs fonctionnements sont autonomes et distincts.

Le musée archéologique du lac de Paladru

Le Musée archéologique du lac de Paladru, labellisé Musée de France est géré par la Maison de Pays, elle même créée en 1987 sur l'initiative du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du lac de Paladru et en application de l'un des objectifs poursuivis par un « contrat de Pays » entre l'Etat, les municipalités du tour du lac, le Conseil Général et le Conseil Régional de Rhône Alpes.

Le musée est placé sous la tutelle du Musée Dauphinois qui en assure la responsabilité scientifique. Il accueille une exposition permanente tout au long de l'année ainsi qu'environ trois expositions temporaires par an. Il dispose également d'un service de location des pièces qu'il possède.

3. Sans compétence culturelle identifiée, la CAPV investit la culture, non sans controverse

Dès les premières semaines de mon stage, j'ai été relativement surprise de découvrir qu'un certain nombre de projets culturels étaient gérés au niveau de la CAPV alors que celle-ci n'était pas censée avoir la compétence culturelle. Comment justifiait-elle alors ses interventions et ses dépenses dans ce domaine ?

a) Par le biais d'autres compétences

La compétence jeunesse

Une convention tripartite a été signée en avril entre la CAPV, la Ville de Voiron et l'association Anamounto. Cette association organise annuellement en juillet le festival du Col des milles et est résolument engagée dans les musiques actuelles. Moyennant subvention, la convention confie à l'association pour une durée de trois ans la mission d'établir un état des lieux des pratiques individuelles et collectives de musiques actuelles mais aussi de répertorier les lieux de diffusion et de répétition sur le territoire du Pays Voironnais. Il s'agit également de mettre en commun les richesses de chacun pour développer ce secteur sur le territoire : le réseau d'Anamounto, les salles de la ville ou de la CAPV, les compétences et formations du conservatoire, ... Cette convention intègre notamment le dispositif TREMA (Tremplin Musiques Actuelles) mis en place par la Ville de Voiron pour accompagner des groupes émergents, encore fragiles. Ce dispositif comprend notamment un tremplin, concours en plusieurs soirées, qui détermine au final un lauréat. Le partenariat défini par la convention comprend une coopération autour de TREMA : Anamounto aiguille les groupes ou individus qui lui semblent intéressants vers le dispositif, la ville et la CAPV en retour font bénéficier les groupes de leur accompagnement et travaillent en partenariat étroit avec l'association pour l'aider à se consolider.

Cette convention avec Anamounto ainsi que ce dispositif qui suit ont des objectifs tout à fait culturels. Ces pratiques musicales étant identifiées comme des pratiques menées essentiellement par des jeunes, la CAPV y participe au nom de sa compétence jeunesse.

De même, il existe un partenariat entre la Ville de Voiron et la CAPV dans le cadre du Contrat Temps Libres. Le dispositif « Répèt'en Scène » qui en résulte est une session d'ateliers de perfectionnement musical pour les groupes amateurs du Voironnais qui bénéficie alors d'un encadrement technique professionnel en son et une préparation à la scène. C'est également un temps d'échanges qui permet aux groupes d'affiner la cohérence de leur projet collectif, et de valoriser leur pratique amateur lors d'un petit concert final. Cette action récente a rencontré un certain succès auprès des jeunes groupes et devrait donc se développer.

La compétence tourisme

En 2000, au moment de l'intégration de la Communauté de communes de Paladru et du Val d'Ainan à la CAPV, une portion de phrase est ajoutée à l'article 3 définissant les compétences obligatoires exercées par la CAPV. La compétence jusque là définie au titre du développement économique « Action, animation et promotion touristiques d'intérêt communautaire, aménagement de zones touristiques d'intérêt communautaire » est complétée par l'appendice suivant « mais prise en compte des activités menées par la Communauté de communes du pays de Paladru avant le 1^{er} janvier 2000⁶ ». Ces activités sont notamment celles de la Grange Dimière. Cette grange récemment rénovée accueille cinq mois par an expositions et animations. Propriété à l'origine de la Communauté de communes de Paladru et du Val d'Ainan, elle devient propriété de la CAPV au moment de leur fusion. La Maison de Pays qui était chargée depuis 1993 de la programmation artistique et de l'animation culturelle du lieu travaillent alors en collaboration avec la CAPV. En 2004 la CAPV récupère les missions de la maison de pays à la Grange Dimière : les activités de programmation culturelle du lieu relève de la CAPV.

b) Relai de l'Union Européenne et de la région Rhône-Alpes

La commission culture du CDDRA

Le Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) est un dispositif mis en place par la Région pour financer des projets sur plusieurs territoires identifiés. Un contrat est rédigé avec chaque territoire. Celui signé avec le Pays Voironnais doit mettre en œuvre de grands objectifs articulés autour de quatre axes majeurs⁷, chacun d'eux étant composé d'un certain nombre d'objectifs, eux-mêmes déclinés en fiches actions. Les porteurs de projets déposent leur dossier de candidature en fonction de la fiche projet qui leur correspond. Les projets sont ensuite intégrés dans l'ordre du jour de commissions thématiques existantes à la CAPV où ils sont présentés et éventuellement discutés. S'ils sont jugés pertinents, ils sont transmis au Comité de pilotage, également basé à la CAPV, qui examine à son tour les projets et donne son avis avant de les transmettre à la région.

En ce qui concerne la culture, elle a été difficilement intégrée au contrat. Cela n'a été possible que suite à l'insistance d'Arlette GERVASI, conseillère régionale et adjointe en charge de la

⁶ Arrêté préfectoral n°2002 – 35, Modification des compétences, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, 31 décembre 2001

⁷ Axe 1 : développer l'économie et l'emploi ; axe 2 : assurer un cadre de vie attractif et de qualité ; axe 3 : favoriser l'égalité des chances et la solidarité territoriale ; axe 4 : favoriser une gouvernance renouvelée.

culture à la Voiron. Ainsi, l'axe 3 « favoriser l'égalité des chances et la solidarité territoriale » contient l'objectif 32 « lutter contre les phénomènes d'exclusion sociale et territoriale à travers des politiques de prévention, d'insertion et de lutte contre les ségrégations spatiales » qui inclue lui-même la fiche action 29 : « Actions culturelles ».

Certaines fiches font ensuite l'objet de modalités d'application plus précises. La fiche 29 en fait partie. A ce titre, le versement de la subvention est subordonné à la rédaction d'objectifs généraux et de critères d'attribution de l'aide pour le territoire concerné, en l'occurrence le Pays Voironnais.

Arlette GERVASI, élue en charge de la culture à la Ville de Voiron, également conseillère régionale mais qui agit ici désormais en tant que rapporteur du CDDRA pour le Pays Voironnais (!), a choisi de mettre en place un groupe de travail sous la forme d'une commission pour réfléchir aux critères et aux objectifs généraux dont la région demande la précision. Cette commission tient également le rôle rempli dans d'autres secteurs par les commissions internes à la CAPV : les porteurs de projets viennent y présenter leurs projets. Elle suscite depuis sa création de nombreux débats. Son existence et son utilité mêmes sont remises en cause car la fiche action 29 aurait pu être rattachée à une des commissions existantes de la CAPV, celle de la politique de la ville par exemple.

Dans la mesure où chacun a la possibilité d'y présenter son projet – soit dans le but d'obtenir une subvention, soit à titre informatif – cette commission est à la fois plateforme d'information et terrain d'ébauche d'un travailler ensemble. Le déroulement des réunions semble indiquer qu'elle est précisément utilisée par l'adjointe pour cela : mettre en réseau les différents acteurs du territoire. E.NEGRIER, P.TEILLET et J. PREAU notent en effet que « la mise en place d'une commission peut être le premier pas politiquement acceptable vers un transfert de compétences s'avérant localement problématique. La commission donne alors un espace et des moyens à ceux qui souhaitent faire avancer réflexions, diagnostics et négociations »⁸. C'est précisément ce que semblait avoir compris Mme GERVASI sauf que le moyen utilisé, non légitime et mal soutenu risque d'avoir l'effet inverse, de crispier tout le monde...

Cette commission est en effet l'objet de nombreux débats. Si certains la considère comme un formidable outil de rencontres et d'échanges pour favoriser la mise en réseau des acteurs culturels du Pays Voironnais, d'autres rappellent que ce n'est pas son rôle et dénoncent de

⁸ NEGRIER E., TEILLET P., PREAU J., *Intercommunalités : le temps de la culture*, Editions de l'OPC, 2008

surcroit son illégitimité dans la mesure où la CAPV n'a pas la compétence culturelle. Ils fustigent au passage la main mise de Mme GERVASI sur cette commission. Elle en a déterminé la composition et en rédige seule l'ordre du jour. Outre les projets candidats à une aide CDDRA, les projets qui y sont présentés « à titre d'information » sont ainsi essentiellement organisés par la Ville de Voiron.

La CAPV, Groupe d'Action Locale (GAL) pour le programme Leader +

LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement rural qui va permettre de mobiliser une enveloppe de 1 500 000 euros de fonds européens entre 2009 et 2015 pour soutenir différents projets sur le territoire. La priorité du programme LEADER du Pays Voironnais est de « Faire émerger et consolider une culture commune de territoire autour du lien villes-campagnes » à travers trois thématiques :

- La valorisation du patrimoine et l'apport réciproque entre les différentes catégories de la population
- La protection et la valorisation d'un cadre de vie de qualité, partagé par tous et pour tous
- Le développement de ressources, savoir-faire et services issus du monde rural

Sur chaque territoire éligible, les bénéficiaires finaux de Leader + sont constitués en Groupes d'Action Locale (GAL). Ils associent partenaires privés et publics. Lorsque que leur éligibilité est validée et leur enveloppe votée par l'Europe, les GAL ont alors la responsabilité de la sélection des opérations qu'il souhaite mettre en œuvre, via leur comité de programmation.

Le Pays Voironnais fait partie d'un GAL. Cela lui permet de soutenir certains projets du territoire. On note que la culture et le patrimoine sont loin d'être en reste dans les choix du comité de programmation voironnais. Ainsi, l'exposition « TERRitoires en vuES » portée par la Maison de Pays de Charavines, *Livres à vous !*, *Numémoris* (association Histoire et patrimoine en Pays Voironnais), *L'homme qui rit* (projet de lecture théâtrale proposé dans différentes communes rurales du territoire) et d'autres ont bénéficié d'une subvention européenne. Cela a des retombées directes au niveau local : à l'échelle des projets le programme apporte une visibilité auprès d'une assemblée locale composée de personnes influentes issues du public comme du privé ; à l'échelle intercommunale, c'est un espace de discussion supplémentaire pour définir et discuter autour des projets culturels du territoire. Cette assemblée contribue à la lente prise de conscience de l'existence d'un vivier de projets culturels à rayonnement intercommunal.

Ces interventions culturelles de la CAPV, discrètes et mal assumées sans forcément de mauvaise foi, ne relèvent pas d'une exception dans le paysage national des intercommunalités. En effet, « les trois quarts des EPCI⁹ interviennent désormais dans le domaine culturel. Qu'ils s'en réclament, pour la plupart ou qu'ils le fassent sans avoir opté pour la compétence légale, ils ont inscrit la culture sur leurs agendas». ¹⁰ Aujourd'hui cependant, ces interventions culturelles d'une communauté d'agglomération qui refuse d'en prendre la compétence ne sont pas expliquées aux acteurs que cela pourrait intéresser et par conséquent interprétées comme relevant d'un discours « deux poids, deux mesures ». Il est en effet assez mal vécu de se voir refuser le soutien financier, logistique ou humain de la CAPV sous prétexte qu'elle n'a pas la compétence culturelle alors qu'elle programme la Grange Dimière, subventionne Anamounto, organise des groupes de travail sur le sujet. Nous traiterons l'avenir d'une prise de compétence culturelle à la CAPV dans la troisième partie.

⁹ Etablissements Publics de Coopération Intercommunales

¹⁰ NEGRIER E., TEILLET P., PREAU J., *Intercommunalités : le temps de la culture*, Ed. de l'OPC, 2008, p. 40

II. La Direction de la Vie Culturelle

La Direction de la Vie Culturelle (DVC) de la Ville de Voiron évolue dans le contexte décrit précédemment. Nous allons voir comment elle s'est construite (A) pour présenter ensuite son fonctionnement actuel (B) et décrire enfin la politique culturelle qu'elle met en œuvre (C). Dans la mesure où la DVC a accueilli ce stage, je profiterai de cette partie pour proposer un regard critique sur son fonctionnement (D).

A. Historique

La direction des affaires culturelles de la Ville de Voiron s'est progressivement et pragmatiquement mise en place.

1. Le rôle structurant du Grand Angle¹¹

La culture à Voiron c'est d'abord, comme ailleurs en France, les Beaux arts. Comme ailleurs également, ils cèdent de leur monopole dans les années 1960 à la faveur des mouvements d'éducation populaire, incarnés par les MJC. L'influence grenobloise n'est pas anodine dans « l'action culturelle » qui se met en place à Voiron, s'appuyant sur une MJC puissante et un tissu associatif dense. La MJC s'impose rapidement comme un acteur incontournable de la vie culturelle locale.

A la fin des années 1970, selon une tendance générale de « municipalisation de la culture », la ville commence à se doter d'équipements municipaux, notamment dans le cadre de contrats « ville moyenne ». Ainsi est créée l'école de musique en 1977, tandis que le bâtiment du Grand Angle, salle à l'époque polyvalente utilisée à la fois pour le spectacle vivant et le sport, devient en 1982 une salle de spectacle. La ville ne possède pas pour autant une véritable politique culturelle ni un service culturel. La gestion de ces équipements en mairie est une simple gestion administrative, assurée par un agent, tandis que l'adjoint référent assure une certaine visibilité des premières actions.

Les directeurs d'équipements disposent donc de larges marges de manœuvre, comme souvent dans ces moments charnières. Ils ébauchent un embryon de politique culturelle pour Voiron.

Dans ce contexte, le Grand Angle va rapidement s'imposer comme un lieu ressources pour la culture. Les premiers événements culturels de l'été se mettent en place sur l'impulsion du directeur du moment. Parallèlement au déclin de l'influence de la MJC, le Grand Angle

¹¹ La reconstitution de l'histoire de ce service se bas sur des témoignages oraux recueillis dans des discussions.

connaît à la fin des années 1980 des difficultés financières. La ville décide d'aborder ce tournant en nommant une nouvelle directrice pour le Grand Angle en 1988 : Marie-Lys COUREL.

Elle redresse le déficit du Grand Angle et entreprend d'en faire un équipement résolument engagé dans l'éducation artistique. Nous verrons qu'aujourd'hui l'activité du Grand Angle ainsi que la politique culturelle de la ville se caractérisent toujours par une large place laissée à l'éducation artistique.

2. Un service culturel né sous l'impulsion de personnalités, de volontés politiques avec des équipements locaux

En 1993, pour continuer d'assurer la gestion administrative de la culture au niveau de la mairie, une nouvelle assistante de direction est recrutée : l'intérêt d'Huguette Royer pour le domaine de la culture la pousse à s'investir au-delà de ses fonctions. En 1995, l'arrivée de l'adjointe à l'animation culturelle Annick Rousselin, pour le 3^{ème} mandat de la municipalité Philippe Vial ajoute au dynamisme ambiant. Cette adjointe s'investit beaucoup, assurant presque un rôle de directrice des affaires culturelles. Le politique pallie aux carences administratives en attendant que l'idée d'une véritable direction des affaires culturelles, capable de mettre en œuvre une politique culturelle à part entière, fasse son chemin.

A la fin des années 1990, ce dynamisme en mairie rencontre une volonté « technicienne » : la directrice de Grand Angle souhaite évoluer dans son travail. Elle a une bonne connaissance de l'action culturelle, du paysage voironnais, une personnalité dynamique. Elle apparaît donc comme la personne adéquate. C'est ainsi qu'est créée en 1997 une direction des affaires culturelles et avec elle, un service culturel en mairie.

La fin du mandat de Philippe Vial sera marquée par deux gros dossiers culturels : la construction d'une nouvelle MJC, en 1999 ; et la construction d'une médiathèque, en 2000.

Quelques Repères¹² :

1968 : Population totale 19 038 – Budget fonctionnement du service culturel 7MF

- 1 direction de l'enseignement des sports et beaux arts
- 1 direction des œuvres sociales / culturelles / touristiques
- des subventions fêtes et cérémonies

¹² Source : document du service culturel

Un théâtre fermé dans les années 70 suite à l'incendie du 5-7 de St. Laurent du Pont (discothèque).

1978 : Population totale 20 365 – Budget fonctionnement 26.5 MF

Budget des beaux arts 8 % du budget total

Centre Culturel de Mille Pas (*accueille des associations*)

Centre Aéré de Chirens

MJC

Foyer Léo Lagrange (*accueille des associations*)

Ecole de Musique (*située au bâtiment dit Le Polychrome*)

Contrat Ville Moyenne concerne la Salle des Fêtes, le Polychrome et le Grand Angle (1982)

1988 : Population totale 19 648 – Budget fonctionnement 108 MF

Budget culturel 12 %

1989 – Inauguration du Musée Mainssieux (*géré par une association*)

1993 – GRIL Technique Grand Angle (*investissement*)

1996/97 – Renouvellement des sièges Grand Angle

1998 : Population totale 20 442 – Budget fonctionnement 135 MF

Budget culturel 11 %

1999 – MJC Mosaique (*construction d'une nouvelle MJC*)

2000 – Médiathèque Philippe VIAL (*construction*)

B. Une équipe réduite de coordination pour de nombreux équipements

1. La direction des affaires culturelles

a) L'équipe

Aujourd'hui et depuis 1997, la direction des affaires culturelles de la Ville de Voiron est assurée par Marie-Lys COUREL. L'équipe du service culturel en mairie s'est construite très progressivement et de manière parfois assez singulière. Elle compte actuellement :

- **Une secrétaire** à temps plein : Christelle Buisson, qui a commencé dans ce service en 1997 à 20% et qui a progressivement repris le secrétariat à temps plein. Elle est ainsi passée à 50% en 2002, puis à 80% en 2003, et enfin fut titularisée à 100% en 2004.
- **Une secrétaire Maison des associations** qui gère notamment la location des salles : salle des fêtes, centre culturel Mille Pas, foyer Léo Lagrange et Centre Nature et Loisirs de Chirens¹³. Ces salles sont louées par des associations ou des particuliers.
- **Un agent responsable de « la régie technique »** : Franck Cardinal. Arrivé en 2003 au service culturel à mi-temps, il partageait alors son temps entre le service culturel et les services techniques. Avant 2003 cette partie logistique était gérée par le service des pompes funèbres. Suite à une restructuration, Marie-Lys COUREL a pu récupérer ce pôle « festivités » pour le rattacher au culturel. Il est passé à plein temps sur le service culturel en 2005. Il a notamment sous sa responsabilité les « gardiens » des différentes salles précitées, qui travaillent aussi avec lui sur la gestion technique des événements.

La direction des affaires culturelles comprend le **personnel de gardiennage et ménage** affecté aux salles utilisées par les associations ainsi que le **personnel des équipements culturels de la ville**.

Au final, ce sont aujourd'hui **68 personnes** qui travaillent pour cette direction¹⁴.

b) Les missions

Les missions de la Direction des affaires culturelles sont nombreuses :

- elle contribue aux orientations de la politique culturelle de la ville ;
- elle assure le suivi des équipements culturels : budgets, personnel, sécurité et contractualisation de ces équipements (signature de conventions entre un équipement et un partenaire) ;

¹³ Les locaux, bien que se situant à Chirens, appartiennent à la Ville de Voiron. Le personnel d'animation de ce centre de loisirs est rattaché à la MJC (association loi 1901).

¹⁴ Voir l'organigramme en annexe 2.

- elle coordonne ces différents équipements de manière à impulser une dynamique générale et à veiller à la cohérence des projets ;
- elle veille au développement de l'ensemble des politiques sectorielles (spectacle vivant, patrimoine, éducation artistique, arts plastiques, cinéma, musiques actuelles, lecture / écriture, culture scientifique et technique...) ;
- elle joue un rôle clé dans la conception d'événements et la conduite de projets culturels. Selon les actions menées, le service culturel intervient plus ou moins en termes de programmation, de coordination ou de financement ;
- elle est chargée de l'évaluation des projets et de la réalisation de tableaux de bord pour les équipements ;
- elle s'occupe de la recherche de financements et des relations avec les tutelles (DRAC, Conseil Général de l'Isère, Conseil Régional Rhône-Alpes). La direction impulse la réalisation de conventions avec ces partenaires (conventions de développement culturel signé avec de Conseil Général de l'Isère par exemple) ;
- elle assure l'élaboration et le suivi des projets de construction ou de requalification des équipements culturels et bâtiments patrimoniaux ;
- elle est en relation avec les associations, notamment pour la location de salles, le prêt de matériel ou encore le versement de subventions.

Les missions de la direction des affaires culturelles la conduisent donc à être en relation avec de nombreux partenaires et interlocuteurs.

c) Intégration interne

Au niveau de la ville, le service culturel travaille avec tous les autres services, et plus particulièrement avec :

- le service communication

Si les relations sont globalement cordiales, ils existent un certain nombre de tensions liées au fait que le service communication n'a pas toujours le temps de s'investir dans les projets du service culturel, bien que cela lui tienne à cœur. Il arrive ainsi que le service culturel ait recours à des prestataires extérieurs (agence de presse ou graphiste par exemple), ce qui peut vexer le service communication.
- le service des affaires sociales du fait d'un partenariat avec la CAF sur certains projets culturels jeune public, et des actions proposées par le service culturel à des publics « éloignés ».

- les services techniques pour ce qui concerne les travaux des bâtiments ou encore la restauration de bâtiments patrimoniaux.
- le service scolaire pour les actions menées en milieu scolaire.

d) Ouverture sur l'extérieur

Les associations

Le service culturel est l'interlocuteur privilégié des associations, plus particulièrement les associations culturelles importantes comme l'association **Arts et Tradition Populaire Salomorenc** (ATP), qui organise chaque année un festival des Cultures du Monde. Le service culturel soutient cet événement culturel sur un plan financier (subvention et soutien des actions en direction du jeune public), logistique (prêt de matériel et personnel pour le montage et démontage) et aussi en termes de communication.

Il existe également un partenariat avec la **MJC**, notamment pour l'organisation de la Fête de la science. Celle-ci assure une animation de proximité du fait de sa présence sur les quartiers Baltiss-Pré de Morge, Brunetière, Colombier et Faton tout au long de l'année. L'articulation de son travail avec celui des services de la ville est régulièrement tendue. Au-delà des histoires de personnes, ces difficultés relationnelles sont à l'image des rapports complexes qui ont souvent existé entre les structures d'éducation populaires et le pouvoir municipal. Ainsi, l'implication de la ville, tout en étant indispensable à la survie de la MJC, apparaît comme une forme d'ingérence dans les actions menées. Chacun des partenaires pense être « instrumentalisés » par l'autre : la ville a parfois l'impression d'être apparentée à une « vache à lait », la MJC de servir à la légitimation de l'action politique en apportant une touche « sociale ». Malgré ses difficultés, la MJC et le service culturel travaillent ensemble sur de nombreux projets.

Le service culturel travaille également avec d'autres types d'associations, comme l'UCEV, l'union des commerçants de Voiron, qui participe à certaines actions culturelles, comme la Fête de la Musique ou le 14 juillet. Généralement le service culturel apporte un soutien financier et/ou logistique.

Les institutions

Le service culturel est aussi en relation avec des partenaires institutionnels essentiellement dans le cadre des dossiers de demande de subvention. Ils sont également

informés et/ou consultés lors de la mise en place de projets d'envergure. Ce fut le cas pour le projet du Musée Mainssieux, c'est aujourd'hui le cas du projet de transfert du Grand Angle à la CAPV.

La Ville de Voiron est liée au **Conseil Général de l'Isère** par une convention de développement culturel depuis 2002. Dans le cadre de cette convention, le Conseil Général participe aux financements de nombreuses actions culturelles. Sa politique culturelle met plus particulièrement l'accent sur la conservation et à la mise en valeur des patrimoines et des archives. Dans ce cadre, il est associé aux différentes réflexions menées autour de l'avenir du musée Mainssieux.

L'avis du **Conseil Régional Rhône-Alpes** retentit régulièrement à la mairie de Voiron, essentiellement par le biais d'Arlette GERVASI, adjointe à la culture à la ville mais également conseillère régionale. Si la culture n'est pas une compétence obligatoire des régions, le Conseil Régional Rhône Alpes en fait l'une de ses priorités avec un budget en hausse depuis 2004. La région compte plus de 2 000 monuments, 200 musées, 400 festivals, 700 salles de cinéma, 400 bibliothèques et des centaines de lieux dédiés au spectacle vivant. Un effort particulier est apporté pour favoriser l'accès des jeunes à la culture et au soutien à la création et à la diffusion des œuvres. Une vingtaine de scènes sont actuellement conventionnées par la Région, parmi elles, le Grand Angle.

La **DRAC Rhône-Alpes** est un partenaire financier avant tout, il existe relativement peu de réflexions communes de politiques ou de développement culturel.

La **CAPV** pourrait être un interlocuteur important sur les projets culturels en lien avec la politique de la ville ou celle de la jeunesse. Elle l'est en partie mais l'ambiguïté de son (non) positionnement culturel et le caractère délicat du débat sur l'évolution d'une prise de compétence ainsi que des relations humaines de plus en plus gênées par un passif compliqué limite cependant les échanges.

2. Ses équipements

La Ville de Voiron possède un maillage d'équipements culturels diversifiés, composé de structures relatives au spectacle vivant (le Grand Angle), à la lecture publique (la Médiathèque), à l'enseignement artistique (conservatoire de musique et de danse), mais aussi au patrimoine (musée Mainssieux).

a) Le Grand Angle

Cette salle de spectacle, officiellement créée en 1982, et qui comporte de 300 à 1 900 places assises ou 2 400 avec fosse, accueille depuis plus de 20 ans les plus grands artistes de la chanson, de la musique, de la danse et du théâtre. Une scène de 300 m² de surface de plateau et de 100 mètres de dégagement de scène, disposant d'un gril technique équipé, offre de larges possibilités pour des formes de spectacles très variés.

Le Grand Angle propose une programmation diversifiée et destinée à un large public : spectacles découvertes, spectacles familiaux et jeune public, résidences d'artistes et aide à la création, côtoient une diffusion plus grand public.

Chaque année, 60 000 spectateurs fréquentent le Grand Angle, qui vient récemment d'être labellisé par la Région Rhône Alpes comme l'une des 25 scènes régionales constituant un réseau de centres culturels reconnus. En effet, la région Rhône-Alpes soutient les salles de spectacles qui se sont engagées en faveur de la création, de la diffusion de formes artistiques variées et de l'accès de tous aux arts de la scène.

Le Grand Angle est donc à Voiron le lieu de référence en matière de spectacle vivant et remplit des missions diversifiées :

- de diffusion
- de soutien à la création des compagnies régionales
- de médiation culturelle / éducation artistique

En matière de médiation culturelle, le Grand Angle est plus particulièrement engagé en faveur de l'éducation artistique, une politique qu'il développe, nous l'avons vu, depuis des années.

Sa politique d'accueil de résidences d'artistes lui permet de mettre en contact le public et plus spécifiquement le jeune public avec des artistes en création. Ainsi il propose régulièrement des stages de sensibilisation aux pratiques artistiques, particulièrement en danse et en théâtre mais aussi au niveau du cirque et de la musique.

Le Grand Angle organise et accueille chaque année la Semaine des Jeunes Créateurs, qui permet au jeune public de présenter le travail résultant de son initiation à la création artistique. Cette semaine regroupe l'ensemble des équipements culturels voironnais.

De plus, le Grand Angle participe à de nombreux événements locaux, comme le festival des Arts du Récit, le festival de jazz de Voiron, le Tremplin des Musiques Actuelles (TREMA) et a aussi contribué en 2004 à la Biennale de la Danse à Lyon.

b) Le conservatoire de musique et de danse

L'enseignement musical et chorégraphique est assuré à Voiron par un Conservatoire de musique et de danse agréée par l'Etat. Label de qualité, l'agrément est fondé sur la globalité du projet de l'école, sa qualité, sa variété, l'ouverture des enseignements, sa conformité aux schémas d'orientation, le rayonnement de l'établissement au sein du bassin de population...

L'école compte aujourd'hui 23 professeurs et intervenants et 600 élèves, âgés de 5 à 75 ans, dont 540 enfants et 60 adultes. Parmi ces 600 élèves, 120 sont inscrits en danse et 480 en musique. Notons que 52 % d'entre eux sont voironnais et 48% viennent des communes avoisinantes.

Les missions de cet établissement d'enseignement des pratiques artistique de la musique et de la danse sont diversifiées et concernent :

- l'éveil musical et en danse ;
- la formation en musique et en danse, devant permettre aux élèves de déboucher sur une pratique amateur autonome. Les pratiques collectives (instrumentales et vocales) tiennent une place importante ;
- la diffusion artistique, notamment par l'organisation/production de spectacles et la participation à des projets, qu'ils soient nationaux (Fête de la musique) ou locaux (Semaine des Jeunes créateurs, festival de jazz de Voiron...);
- le soutien à la création, notamment en participant à l'accueil d'artistes en résidence ;
- des actions de médiation culturelle en faveur d'autres publics : par exemple par des interventions en milieu scolaire.

Accueillir des artistes en résidence est un outil d'action culturelle intéressant, vecteur de dynamisme pour tout le conservatoire. Il facilite le contact direct entre les élèves et les artistes. Ces rencontres débouchent généralement sur des projets de créations collectives, auxquelles tous peuvent participer.

c) La médiathèque Philippe Vial

Inaugurée en janvier 2001, cette médiathèque moderne de 1550 m², située face au centre culturel Mille Pas, comporte un espace jeunesse, un espace adolescents et adultes, un espace actualité, un espace musique, ainsi qu'une salle d'étude.

La médiathèque compte près de 55 000 usagers, dont 60% de Voironnais, qui trouvent à leur disposition 45 500 documents (livres, revues, CD, partitions, cédéroms, DVD documentaires).

L'équipement assure une mission de service public en matière de lecture publique, particulièrement axée sur la littérature jeunesse, mais propose également :

- des ateliers d'écriture ;
- des expositions : une salle d'animation de 90m² peut recevoir jusqu'à six expositions par an, avec des expositions d'art contemporain ou encore des d'illustrateurs pour enfants ;
- des conférences ;
- des rencontres avec des auteurs ;
- des minis concerts en lien avec l'espace musique ;

Elle participe également à des événements locaux (Festival des Arts du Récit, Semaine des Jeunes Créateurs) et accueille des résidences d'artistes.

Cet équipement est un lieu ressource important pour les établissements scolaires, et peine d'ailleurs à répondre à toutes les demandes, faute de personnel suffisant.

Depuis 2009, l'organisation conjointe par la médiathèque et le service culturel de la ville de **Livres à vous ! festival du livre** innovant et transdisciplinaire en voironnais a contribué à redynamiser et à rendre plus visible les différentes activités de la médiathèque tout en la confortant dans un réseau local et national de professionnels du livre.

d) Le musée Mainssieux

C'est en 1989 qu'ouvre le musée Mainssieux, dans un bâtiment étroit du centre-ville, près de trente ans après que le premier musée, créé par Lucien Mainssieux lui-même (1885-1958), ait fermé ses portes. Ce peintre dauphinois, collectionneur de tableaux, mais aussi musicien, critique musical et écrivain, a laissé une donation composée de plus de 1 000 peintures, 6 000 dessins dont 95 carnets de croquis, ainsi que des peintures de sa collection personnelle composées d'œuvres du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle.

Ce musée, géré à l'origine par l'association à budget municipal « Lucien Mainssieux », fonctionnait avec une personne à l'accueil salariée par la ville. Il fait l'objet d'un regain d'intérêt municipal depuis les années 2000. En 2003 la ville a fait réaliser un inventaire par une conservatrice mise à disposition par le Conseil Général puis a recruté en 2007 une sa propre conservatrice pour gérer le musée. Le regard nouveau porté sur l'art du début du XX^e siècle ainsi que la place plus importante occupée par les musées dans la vie culturelle, ont

conduit la municipalité de Voiron à élaborer plusieurs projets pour ce musée. Elle avait dans ce cadre sollicité le soutien de nombreux partenaires, parmi lesquels le Conseil Général, le Conseil Régional et la DRAC. Faute de crédits et de volonté municipale, les pans les plus ambitieux du projet, notamment un déménagement vers des locaux plus grands, ont été abandonnés. La Ville de Voiron avait cependant sollicité et obtenu le label « Musée de France » en 2004.

Aujourd'hui, avec 5400 visiteurs en 2009 le musée se porte bien. Depuis deux ans, la fréquentation a augmenté de 204 % grâce aux expositions temporaires (en moyenne trois par an) et au succès des animations proposées tout au long de l'année.

Le musée participe à des événements nationaux comme la Nuit des musées ou les journées du patrimoine et organise en partenariat avec le service culturel des petits concerts très appréciés en lien avec les événements des autres équipements culturels de la ville. Plusieurs projets à destination du jeune public permettent de diversifier les origines, notamment sociales, du public.

C. La politique culturelle

1. Mettre en œuvre une synergie locale au service de l'accès à la culture

La politique culturelle de la Ville de Voiron a plusieurs **objectifs**¹⁵ :

- Rendre accessible toutes les disciplines artistiques et culturelles
- Développer les pratiques amateurs avec des artistes professionnels
- Croiser les publics

L'accès de tous à la culture se concrétise par l'inscription du service culturel et/ou de ses équipements dans de nombreux dispositifs régionaux ou nationaux qui soutiennent l'accès de **publics éloignés** spécifiques à la culture : culture à l'hôpital, culture et lien social, dispositif CUCS¹⁶, ...

Ces objectifs sont concrétisés et relayés sur le terrain par les équipements culturels de la ville. Ils travaillent en étroite **collaboration** pour imaginer des résonances dans chaque discipline aux événements organisés et/ou coordonnés par le service culturel. Cela favorise la rotation et le croisement des publics. Ainsi, la Biennale des Jeunes Créateurs rassemble les ateliers

¹⁵ Synthétisé à partir de discussions avec Marie-Lys COUREL, Directrice de la Vie Culturelle à Voiron.

¹⁶ Contrat Urbain de Cohésion Sociale est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

menés pendant l'année en danse, en arts plastique, en percussions, cuivre, ... dans une parade commune. *Livres à vous !*, festival du livre, associe aux rencontres « classiques » des auteurs des représentations de spectacles vivants.

Cette politique mise sur le **professionnalisme** des techniciens de la culture qu'elle recrute et des artistes qu'elle sollicite. Les ateliers musicaux, théâtraux, d'arts plastiques sont menés par des artistes professionnels et pas seulement par des professeurs et/ou des amateurs.

Le rôle de **coordination** du service culturel est essentiel. Chaque équipement fait partie d'un tout. La plupart des projets et événements voironnais résultent de cette synergie locale entre professionnels de la culture, éducateurs, artistes et publics. Cette politique est financée par le budget du service culturel et s'appuie, nous l'avons vu, sur un enchevêtrement de dispositifs et de partenariats. Les subventions extérieures pour financer ces projets sont accordées lorsque les dispositifs qui les distribuent sont en accord avec les orientations choisies. Ainsi, si les grandes lignes directrices de cette politique culturelle sont le fruit d'années d'expérience de la Directrice de la Vie Culturelle et du programme politique des élus de ce mandat, le quotidien de sa mise en œuvre est en partie sous l'influence des contraintes imposées par les financeurs via notamment des subventions fléchées sur des quartiers difficiles (dits quartiers CUCS), ou sur des actions menées dans les villages isolés autour de Voiron (programme Leader + ou CDDRA).

Au cours du stage, j'ai eu régulièrement l'occasion d'avoir avec Marie-Lys COUREL des discussions de fond passionnantes sur ce que pouvait être une politique culturelle et comment la mener selon elle. Nous avons été amenées à réfléchir et à rédiger ensemble ce que pourrait être la politique culturelle menée par le futur EPCC. Ce temps d'échange avec une professionnelle de sa qualité fut très stimulant.

Les lignes directrices de cette politique trouvent une application dans de nombreuses disciplines du champ culturel. Tous les champs culturels et tous les temps sont concernés par ces pratiques culturelles qui font sens durablement, encouragent la diversité culturelle et le lien social sur tout un territoire. Présenter ces applications pourra être l'occasion d'introduire les missions qui m'ont été confiées.

2. Une politique multi sectorielle

Mon stage à la Direction de la Vie Culturelle de la Ville de Voiron fut riche notamment car il m'a permis de travailler sur des domaines très variés.

Musiques actuelles

La politique en faveur des musiques actuelles s'adresse plus particulièrement aux adolescents. Elle se concentre sur l'approfondissement d'une discipline musicale.

Cela se traduit par l'organisation annuelle de TREMA (Tremplin des Musiques actuelles) depuis 2004, en partenariat avec le Grand Angle, la MJC Mosaïque et avec le soutien du Conseil Général de l'Isère. Chaque année plusieurs groupes, voirennais et isérois, sont sélectionnés afin de participer à ce concours de musique actuelle. Il s'adresse aux jeunes du Pays Voironnais de moins de 20 ans. Les concerts de sélection ont lieu au Café-Concert Atmosphère de la MJC et la finale au Grand Angle. Cet événement musical a lieu chaque année au mois d'avril et est assez attendu des groupes amateurs et du public adolescent.

Le groupe gagnant joue à l'occasion d'une première partie au Grand Angle ainsi que pour la Fête de la Musique sur le podium central pendant une heure.

« Répèt'en scène », dont nous avons parlé plus haut, est désormais bien articulé avec TREMA.

Cinéma

Chaque année, la ville participe au dispositif national « Cinéville / un été au ciné », géré en Rhône-Alpes par l'ACRIRA¹⁷, et dans le cadre duquel deux ou trois séances de cinéma de plein air sont organisées sur Voiron au cours de l'été. Le but est de proposer aux habitants une offre cinématographique diversifiée, tout en favorisant la consolidation du lien social dans les quartiers de la ville.

Ces séances ont donc lieu dans différents quartiers de Voiron et reçoivent à ce titre un financement spécifique du Conseil général dans le cadre de sa politique « Culture et lien social ».

La tenue de ces séances dans différents quartiers de Voiron nécessite la participation des acteurs de ces quartiers, animateurs des centres sociaux municipaux ou ceux de la MJC. Leur motivation n'est pas toujours au rendez-vous, ce qui questionne la pérennité de ces événements.

¹⁷ L'association des cinémas de recherche indépendants de la région alpine.

La ville met également en œuvre une approche plus « pratique » de l'audiovisuel, en organisant régulièrement des ateliers pour les enfants et adolescents, notamment un atelier de réalisation d'un court-métrage dans une école primaire. Le film a été diffusé au Grand Angle dans le cadre de la Semaine des Jeunes créateurs.

Lecture et écriture

La politique de lecture et d'écriture repose essentiellement et assez logiquement sur les actions de la médiathèque.

Depuis 2009, la médiathèque organise en lien étroit avec le service culturel de la ville un festival du livre : Livres à vous ! auteurs, illustrateurs ... ici et là en voironnais¹⁸. Le temps fort de ce festival se déroule sur trois jours en novembre mais est l'occasion toute l'année de générer une dynamique sur tout le territoire. Sont organisés en amont : des groupes de lecture; des ateliers d'écriture sur un thème issu d'un ouvrage d'un des auteurs invités ; des enfants ont l'année dernière confectionné un livre qu'ils ont dédiés pendant la journée salon tandis que cette année ce sont des adultes en situation précaires qui préparent un livre de cuisine. Tous ces ateliers génèrent du lien social sur le territoire et constituent un vivier de bénévoles, de lecteurs amateurs essentiels au bon déroulement du festival.

J'ai été associé à l'équipe d'organisation notamment pour mettre en place les Autok'arts. Ce temps fort du samedi après-midi associe certains auteurs à un artiste de leur choix (danseur, musicien, plasticien, photographe, ...) pour une lecture vivante de 45 minutes. En contact avec les artistes nous avons établi les contrats en fonction de leurs statuts respectifs, négocié le montant des cachets, discuter les fiches techniques. J'ai également renseigné certaines demandes de subventions et remodelé puis fait évoluer le budget au fur et à mesure de la redéfinition de cette deuxième édition. Découvrir l'univers de la lecture publique que je connaissais peu m'a beaucoup intéressée.

Les arts plastiques

Le concept de cette action culturelle en matière d'arts plastiques repose sur la volonté de favoriser le contact direct entre un artiste et le public : ainsi, chaque trimestre, les Voironnais sont invités, dans une ambiance conviviale, à découvrir un artiste et ses œuvres dans l'atelier d'un sculpteur voironnais. Ces événements, les Arts'péros, sont organisés par le service culturel, en partenariat avec « l'Estancot », atelier d'un sculpteur local.

¹⁸ www.livresavous.fr

Pour la directrice des affaires culturelles, cette politique pourrait prendre davantage d'ampleur, en accueillant par exemple des artistes rhônalpins contemporains en résidence. En matière d'arts plastiques, il manque à la ville un lieu de référence.

Le nouveau musée Mainssieux accueille pour la première fois cette année une exposition contemporaine, celle des photographies de Nestor Da. Cette exposition se veut la première d'une longue série qui devrait repositionner le musée Mainssieux comme étant aussi le lieu de référence à Voiron pour l'art contemporain.

Le patrimoine

La politique du patrimoine n'est pas encore très développée à Voiron, comparée à d'autres domaines comme celui du spectacle vivant ou à d'autres villes ou villages des alentours qui misent essentiellement là dessus.

Les projets de « nouveau musée Mainssieux » qui ont récemment été abandonné devaient pallier à cela. L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique culturelle nécessitent des choix. La Ville de Voiron a pour le moment choisi de développer en priorité d'autres politiques sectorielles. En attendant, la ville a entrepris d'importants travaux de restauration pour l'église St Bruno, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1994. Construite entre 1864 et 1870 dans le pur style néo-gothique, cette église dispose d'une profusion de décors intérieurs et extérieurs réalisés en ciment prompt, ainsi que de vitraux remarquables. Ce pourrait être le support de projets autour de l'animation du patrimoine local.

Culture scientifique

Les Voironnais ont aussi la possibilité d'aller à la rencontre de la culture scientifique et technique. La Ville de Voiron co-organise chaque année la Fête de la Science avec la MJC qui compte parmi ses effectifs une animatrice spécialisée dans les sciences et techniques.

Cette année, Voiron accueille en octobre, à la veille de la Fête de la science¹⁹, le colloque national francophone de mammalogie. Marie-Lys COUREL a fait le choix de travailler également sur la thématique de la mammalogie afin, une fois encore, de générer une synergie locale. Cette thématique commune a permis de mettre en place un partenariat avec le Pic vert, association en charge de l'organisation du colloque. Une des intervenantes du colloque fera une intervention dans le cadre de la Fête de la science, une communication commune (affiche, plaquette) est également en cours.

¹⁹ Les dates sont imposées par le ministère.

Ainsi, cette année, le public voironnais et notamment les scolaires découvriront des expositions et animations (ateliers, rencontre-débat, sortie découverte...) sur le thème « L'homme, ce mammifère ».

J'étais cette année chargée de mener ce partenariat avec la MJC. La ville joue le rôle du porteur de projet tandis que la MJC apporte la compétence scientifique de son animatrice. J'ai donc construit le budget, suivi le partenariat avec le Pic vert, cherché des expositions aux contenus non uniquement technique (évolution de l'Homme, ...) mais avec une part de réflexion interrogeant l'animalité de l'Homme et l'humanité des animaux. La découverte de ce milieu scientifique que je ne connaissais pas fut intéressante mais les rapports avec l'animatrice scientifique de la MJC assez fatigants. J'ai régulièrement douté de sa volonté d'accepter de travailler en binôme.

3. La place accordée à l'éducation artistique

La politique d'éducation artistique est depuis 10 ans un des atouts de la politique culturelle voironnaise, qui s'inscrit dans un réseau construit et animé par l'ensemble des équipements culturels, dans le temps scolaire et aussi hors du temps scolaire.

a) En temps scolaire

Dès 1993, Voiron fait partie des dix sites choisis pour expérimenter un protocole de développement de l'éducation artistique dans le cadre d'un accord interministériel qui associe la DRAC, la Direction Départementale Jeunesse et Sports (DDJS) et l'Education Nationale. En l'absence de Direction des Affaires Culturelles, ce projet est conduit par le Grand Angle. Des conventions sont alors signées avec les principaux établissements scolaires. Les classes à PAC (Projets Artistiques et Culturels) se mettent progressivement en place, s'appuyant sur l'offre culturelle voironnaise.

Aujourd'hui, les différents équipements culturels de la ville interviennent en milieu scolaire dans ce cadre. Les actions sont financées par un « pôle culturel » qui regroupe la Ville de Voiron, le conseil général, le conseil régional, la DRAC, l'académie de Grenoble et la DDJS. Bien que les subventions soient réparties entre divers projets, le spectacle vivant est surreprésenté. Le Grand Angle reçoit pour cela des subventions spécifiques.

Le Grand Angle propose aux classes des « parcours artistiques » en lien avec les spectacles de saison ; la Médiathèque intervient dans le cadre d'ateliers lecture et écriture ; quant au Conservatoire de musique et de danse, il intervient de manière moins marquée en milieu scolaire mais on peut tout de même citer son action au collège La Garenne dans des classes musicales. Il souhaite d'ailleurs développer ses interventions dans les établissements

scolaires. Enfin, le Musée Mainssieux aide les enseignants à préparer les visites ou fait lui-même l'accompagnement pédagogique. Des projets plus complets fonctionnent également très bien : réaliser un audio guide de visite du musée, réalisation d'une fresque artistique sur plusieurs années...

b) Hors du temps scolaire

La Ville de Voiron met régulièrement en place, lors des vacances scolaires, des ateliers, permettant aux enfants et adolescents de découvrir et de pratiquer une discipline artistique pendant plusieurs jours. Ces ateliers, animés par des professionnels, concernent toutes les disciplines artistiques. L'objectif poursuivi est d'ouvrir le champ culturel des jeunes, de les faire rencontrer d'autres jeunes issus d'établissements scolaires différents. Le contenu de ces ateliers est très régulièrement renouvelé.

Cette politique s'inscrit dans le « Contrat Temps Libres », un dispositif qui repose sur un partenariat entre une collectivité et une CAF. Le contrat Temps Libres, régulièrement renouvelé, a été mis en place à Voiron pour la première fois en 2001. Ainsi, la CAF de Grenoble subventionne la Ville de Voiron pour les actions menées pour le jeune public pendant son temps de loisirs. Ce budget spécifique « Contrat Temps Libres » est réparti entre les actions culturelles, les actions sportives et les actions à caractère social. Cela donne lieu à chaque vacance à une plaquette de communication, qui rassemble les différentes activités proposées aux enfants et adolescents.

Un certain nombre de places sont réservées aux enfants et jeunes de la MJC, qui, signalons-le, bénéficie elle aussi du dispositif Contrat Temps Libres. Cela lui permet notamment de financer l'Espace Science, soit des activités liées à la culture scientifique et technique.

D'autre part, sur certaines actions s'adressant aux adolescents, la ville peut parfois bénéficier du financement lié au dispositif « Ville Vie Vacances ». Le service culturel doit alors monter un dossier justifiant sa demande de subvention.

D. Regard critique sur ce stage

1. Une réponse de qualité à mes objectifs pour ce stage

Travailler au service culturel de la Ville de Voiron pendant trois mois et demi m'a permis de répondre aux exigences de formations que je m'étais fixées pour ce stage de fin d'étude tout en m'offrant un aperçu riche du quotidien et des missions du service culturel d'une ville de 20 000 habitants, avec une réelle politique culturelle.

Je m'interrogeais notamment sur mon envie de travailler dans la fonction publique, sur la nécessité pour moi de passer le concours d'attaché territorial. Je n'ai aucun regret sur ces trois mois de stage qui m'ont permis d'appréhender concrètement le fonctionnement de la vie culturelle au sein d'une collectivité territoriale mais je dois reconnaître qu'une telle proximité avec le politique tend à me démobiliser... L'implication de l'adjointe à la culture et au jumelage, également conseillère régionale, dans la définition mais aussi la mise en œuvre de la politique culturelle de la ville a exacerbé le poids des considérations politiques dans le déroulement et la faisabilité des projets. Une certaine confusion des rôles entre élue et technicienne influe grandement sur les relations de la Direction de la Vie Culturelle avec ses partenaires. La DVC se retrouve malgré elle au centre de rivalités politiques, et doit faire face à des sabotages purs et simples, des refus de collaboration en guise de protestation contre l'attitude de l'adjointe. Voir certaines décisions de bon sens abandonnées au profit de telle ou telle stratégie de pouvoirs constitue sans doute la plus grosse claque professionnelle que j'ai reçue à ce jour, un grand moment de prise de conscience de la réalité du monde du travail ...

2. Un service trop petit pour son activité

Le service culturel gère jusqu'à soixante dossiers de demande de subvention en même temps, effectue un travail colossal de mise en lien des différents acteurs culturels du territoire, de coordination des équipements, de conseil, de « dépannage » auprès des autres services, ... avec une équipe en mairie de trois personnes. Chacune s'est vue ajouter au fil du temps des tâches supplémentaires. Si le manque de temps constitue déjà une limite non négligeable atteinte depuis longtemps, on arrive également aujourd'hui sur certains points, notamment l'instruction et le suivi des demandes de subventions, à des limites de compétences.

Cela implique une fatigue générale palpable en fin de saison, une gestion très souvent dans l'urgence, la quasi impossibilité de dégager du temps pour prendre du recul. Malgré cela, tout fonctionne, mais on peut s'interroger sur la pérennité d'une telle organisation, notamment ses répercussions sur la santé du personnel. Un poste d'assistante de la Directrice semble aujourd'hui indispensable. J'ai plus ou moins tenu ce rôle pendant quelques mois, cela n'a fait qu'atténuer le trop plein. Compte tenu de l'évolution du service, de l'accroissement du nombre d'évènements qu'il prend en charge, la création d'un poste à temps plein et à l'année est devenu indispensable. Cela n'est malheureusement pas compatible avec la politique nationale de réduction du nombre de fonctionnaires menée par le gouvernement actuel ni avec la volonté municipale de maîtriser les charges de personnel. On peut espérer que le projet

d'EPCC discuté aujourd'hui autour de la problématique du transfert du Grand Angle sera l'occasion d'alléger la charge de travail du service ou de le refondre complètement dans cet EPCC et d'intégrer alors un ou plusieurs postes supplémentaires.

III. Quelle intercommunalité culturelle pour la CAPV ?

La question de la culture dans le Pays Voironnais ne s'est jamais posée sous l'angle volontariste d'une réflexion de politique culturelle globale mais toujours via des cas isolés, souvent liés à des équipements. Il y a plusieurs mois, le maire de Voiron annonce sa volonté de partager les frais liés au Grand Angle, équipement culturel municipal, scène conventionnée Rhône Alpes. Ce souhait trouve un écho positif à la CAPV qui voit dans sa participation future au Grand Angle un moyen de renforcer la centralité de Voiron et un vecteur d'identité pour le territoire. S'ouvre alors un débat sur le mode de gestion approprié pour intégrer un cofinancement du Pays Voironnais. Elus, techniciens, ville centre et communes membres ont chacun leur vision des points à débattre, leurs exigences et contraintes. Rapidement, chacun prend plus ou moins conscience des enjeux inhérents à la question du transfert, de ces répercussions. Voyons ensemble quelle a été la nature de ce débat (A), ses enjeux (B) et enfin son issue (C).

A. La nature du débat : les questions techniques aux dépens du contenu

Il existe différents moyens pour une communauté d'agglomération de financer un établissement municipal. Parmi eux le versement d'un fond de concours (sorte de subvention conséquente) ou l'augmentation de l'attribution de compensation. Ces solutions ont été rapidement écartées car jugées trop « guichet » par la CAPV qui refuse d'être une « vache à lait ». Créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), outil de gouvernance partagée, pour gérer le Grand Angle a semblé, au moins quelques temps, pouvoir constituer un terrain d'entente. Le débat n'en est pas moins resté très large.

1. Quelle compétence pour la CAPV ?

a) La nécessité d'une prise de compétence

Les activités susceptibles d'être gérées par un EPCC doivent constituer un service public culturel relevant de la compétence des collectivités fondatrices. La ville, qui dispose de la compétence générale et notamment de la compétence culturelle, possède donc une compétence légitimant son adhésion à un EPCC. C'est beaucoup moins évident du côté de la CAPV qui n'a à ce jour aucune compétence justifiant sa partition à un EPCC dont le seul objectif serait de gérer le Grand Angle. Les préfetures sont chargées du contrôle de légalité

lors de la création d'un EPCC. Une première réunion à la Préfecture de l'Isère a révélé que cette question de la compétence de la CAPV était, d'un point de vue juridique, absolument non négligeable : « la première difficulté réside dans la révision des statuts de la CAPV afin de lui permettre son adhésion à l'EPCC »²⁰.

Actuellement, la CAPV possède une compétence :

« Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels, sportifs et éducatifs (concernant les premiers et second cycles du second degré, ainsi que l'enseignement supérieur) d'intérêt communautaire, dans les limites des attributions susceptibles légalement d'être déléguées par les communes à la communauté »²¹.

La parenthèse au centre de ce paragraphe est très importante : *«concernant les premiers et second cycles du second degré, ainsi que l'enseignement supérieur »*. Fruit d'une longue bataille de Philippe VIAL, maire de Voiron à l'époque, pour garder le Grand Angle dans le giron municipal, elle met hors circuit les équipements non scolaires et implique par conséquent que cette compétence intercommunale ne couvre pas la gestion de salles de spectacle.

Pour que la CAPV intègre un EPCC chargé de gérer le Grand Angle, une prise de compétence est donc nécessaire. Juridiquement, elle implique une délibération du Conseil Communautaire, puis dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération, une délibération de chacune des communes membres. Lorsque les conditions de majorité sont réunies²², le Préfet peut prendre un arrêté de transfert de la compétence²³.

b) Quel libellé ?

Le débat s'est alors ouvert sur le libellé de la compétence que devait prendre la CAPV pour pouvoir adhérer à l'EPCC sans que cela implique d'autres équipements culturels, notamment de spectacle vivant, ni le transfert de gestion de l'équipement que les deux parties souhaitent voir rester à la Ville de Voiron.

²⁰ Extrait du relevé de conclusion faisant suite à la rencontre du 6 mai 2010 à 10 heures en Préfecture.

²¹ Arrêté préfectoral d'extension – transformation n° 99-8823, Extension – transformation, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, article 3, 2 décembre 1999.

²² Avis favorable de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou avis favorable des deux tiers des communes représentant la moitié de la population et, quelque soit le cas de figure, l'avis favorable de la ville-centre.

²³ Article L.5211-17 du CGCT.

Ces contraintes imposent dès le départ une solution contraire à l'esprit de deux lois : celle de 1999 sur l'intercommunalité et celle de 2002 sur la création des EPCC. En effet, la première prévoit des prises de compétences globales, et non limitées à un seul établissement (« *équipements culturels, sportifs et éducatifs* »). La seconde prévoit qu'investissement et fonctionnement ne soient pas séparés : la gestion d'un équipement (fonctionnement) forme un tout avec son entretien dans le temps (investissement).

Pour pallier à la difficulté de n'intégrer qu'un des équipements de spectacle vivant du territoire, le cabinet Baron, sollicité par la ville a préconisé d'intégrer la CAPV au titre d'une compétence « **animation du patrimoine** ». Il élargissait ainsi le champ de compétences de l'EPCC en y intégrant les équipements patrimoniaux de la CAPV à savoir la Maison de Pays de Charavines et le Pays d'Art et d'Histoire du lac de Paladru. Pour des questions de cohérence la Ville de Voiron pouvait également intégrer la gestion du musée Mainssieux. Le projet culturel de cet EPCC aurait donc porté sur la synergie entre les arts vivants et l'animation du patrimoine local. Dans ce cas, la plus value du projet culturel de l'EPCC par rapport à la situation existante semblait de nature à convaincre davantage la Préfecture de l'intérêt d'une structure administrative supplémentaire.

La CAPV a accueilli tièdement cette proposition et a assez rapidement mobilisé son propre cabinet d'avocat, le cabinet Landot, pour réfléchir à une solution alternative.

A l'issue d'un rendez-vous en préfecture pour prendre un premier contact, informer les services de contrôle de légalité de ce projet, prendre quelques conseils et leur sentiment à l'issue de la présentation du contexte, les personnes que nous avons rencontrées nous ont aiguillées vers une prise de compétence type « **animation culturelle liée à une salle de spectacles au rayonnement départemental (ou régional) : le Grand Angle à Voiron** ». Cependant les services de l'Etat, qui avaient eux-mêmes suggéré ce libellé, l'ont jugé par la suite irrecevable, pointant une illégalité potentielle liée au fait que l'on scinderait fonctionnement et investissement.

A l'occasion de la Commission Ressources et Moyens de la CAPV tenue le 3 juin dernier, Jean-Paul BRET, le Président de la CAPV et Roland REVIL, Maire de Voiron ont réaffirmé, malgré les difficultés de trouver un libellé solide, leur souhait de continuer à chercher une solution juridique pour permettre la création d'un EPCC et ainsi mettre en œuvre la délibération relative au Pacte Financier et Fiscal voté le 23 février 2010 selon laquelle la

CAPV s'engage à verser sur son exercice 2010 250 000 euros au titre des activités du Grand Angle. La CAPV a mis son avocat en contact direct avec les services de la préfecture et de leurs échanges de mails est ressortie la proposition suivante : une prise de compétence de type « **politique culturelle liée à une salle de spectacles à rayonnement départemental** »²⁴ ... Solution pour les uns, tôlees pour les autres. Le terme « politique culturelle » n'évoque pas les mêmes réalités pour la ville et pour la CAPV. C'est un terme suffisamment générique pour être vide de sens à la CAPV et n'impliquer aucune prise de compétence majeure tandis que c'est un tout solide et cohérent à la ville, la fierté d'un système envié. Cette option n'a donc pas été retenue.

Face à la difficulté de formuler une compétence acceptée par tous et au risque politique de la procédure de modification statutaire (majorité suite à une délibération de chacune des communes), et compte tenu du rapprochement de l'échéance, une solution n'impliquant pas de prise de compétence a été privilégiée.

Par ailleurs, la recherche avec la Préfecture d'une solution permettant à la CAPV d'adhérer au titre de sa compétence touristique d'animation du patrimoine au futur EPCC sans remettre en cause le niveau de sa participation financière paraissait trop longue à mettre en œuvre pour permettre d'aboutir à une création d'EPCC avant la fin de cette année.

Le débat s'est donc finalement écarté de la définition de la compétence. Nous verrons plus loin au profit de quelle solution. Ce qui nous intéresse ici c'est l'absence de débat de fond, la focalisation sur la solution juridique pour permettre à la CAPV de verser 250 000 euros au titre des activités du Grand Angle. La cohérence du projet artistique et culturel du Grand Angle, pris comme un élément de politique culturelle à part entière ou comme partie d'un tout indissociable n'a à aucun moment fait l'objet d'une note interne à la CAPV, ni d'une discussion en groupe de travail. Au-delà de cette question de la prise de compétence, les débats se sont focalisés uniquement sur les points techniques suivants.

2. Quelle configuration pour l'EPCC ?

Si choisir de créer un EPCC est un premier choix important, il convient par la suite d'en définir les modalités. Quelle sera sa **qualification** : s'agit-il de créer un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ou un Etablissement Public Administratif (EPA) ? Les répercussions de ce choix sont notamment fiscales. De même, quel sera le **statut du**

²⁴ Email de D. Milland, Directeur du pôle Moyens/Mutualisation à la CAPV.

personnel ? Sera-t-il transféré ou mis à disposition ? Quel sera le régime des biens, qui aura la responsabilité de la charge de l'amortissement des travaux ?

Chacune de ces questions sous-tend un choix de politique culturelle. Dans la mesure où le contenu et les objectifs de ce qui pourrait être la politique culturelle de l'établissement n'a pas fait l'objet de discussion entre la ville et la CAPV, le débat a longtemps piétiné et ce n'est que dans les dernières semaines du mois de juin qu'il a avancé pour répondre à l'urgence de trouver une solution avant la fin de l'exercice 2010 afin que la CAPV puisse verser à la ville (ou à l'EPCC) les sommes prévues dans son Pacte Financier et Fiscal 2010.

Pour répondre aux questions fiscales, des simulations ont été faites mettant dans la balance taxe sur les salaires et récupération de TVA. De même, le personnel a été informé par l'administratrice du Grand Angle et par la Directrice des Ressources Humaines de la ville de ce que pouvait impliquer ce transfert pour eux, des différentes possibilités, des points qui seraient éventuellement négociables, ... Le personnel a émis une inquiétude quant à l'avenir de la programmation de la salle : si la CAPV y participe quel sera le projet culturel ? Le Grand Angle peut-il devenir une salle des fêtes intercommunale ? Sans débat sur ce point, les mots qui les ont rassurés n'étaient qu'espoir et non l'écho d'une confirmation politique communale ou intercommunale.

Là encore, les acteurs du débat ont préféré se focaliser sur des questions techniques et juridiques, pourtant secondaires et censées être des outils pour la mise en œuvre des politiques, et non des objectifs à part entière. Nous allons tenter de comprendre pourquoi.

3. Les raisons d'une absence de discussion sur le contenu

Un sujet politiquement sensible

Les doutes et freins sur l'intercommunalisation des politiques culturelles sont les mêmes que ceux sur l'intercommunalité en général. Les petites communes qui profitaient jusque là des services des villes plus grandes sans participer aux coûts sont réticentes au partage de compétences supplémentaires quand cela implique qu'elles paieront des services dont elles bénéficiaient jusque là gratuitement.

De même, les villes qui sont déjà en mesure d'offrir des services à leurs habitants n'ont pas besoin de l'intercommunalité pour fonctionner et préfèrent souvent se garder le mérite de leur réussite. Ainsi, un des entretiens que j'ai pu mener résume les questions culturelles en voironnais : « le nord du territoire ne parle pas notre langue car ils ne mènent pas de projet culturel, le sud a déjà ses services culturels et veut qu'on le laisse tranquille ».

Dans ce contexte, le débat autour de la modification statutaire de la CAPV a difficilement pu se détacher de la validité ou non des termes pour la Préfecture. Amorcer une discussion de fond sur ce que souhaitait intégrer la CAPV s'est révélé politiquement trop risqué pour le Président de la CAPV. Il avait annoncé au moment de son élection qu'il n'y aurait pas de prise de compétence supplémentaire sur ce mandat, cela essentiellement pour des raisons budgétaires. A la Communauté d'Agglomération, il n'est donc pas question de mener un débat sur l'opportunité et éventuellement les modalités d'une prise de compétence culturelle, et d'autant moins sur la définition commune de ce que pourrait être une politique culturelle intercommunale. C'est pourquoi aujourd'hui, les discussions sur le libellé de la compétence sont présentées comme une formalité, une nécessité juridique qui modifie peu sur le fond les compétences de la CAPV.

Ainsi, en l'absence de commande politique du Président de la CAPV, les techniciens de la communauté d'agglomération qui travaillent de près ou de loin sur des questions culturelles (services jeunesse, tourisme, ...) ne peuvent se réunir pour discuter d'un projet global, d'une cohérence pour le territoire. Il n'est pas possible ni pour eux, ni pour une stagiaire à la Ville de Voiron d'envisager de dresser un état des lieux des dépenses culturelles, des projets, des politiques et de leur avenir dans les communes membres du Pays Voironnais. P. DARTOUT, délégué à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT : actuelle DATAR) note que « la culture et les politiques culturelles des intercommunalités ne constituent pas un simple objet technique de transfert de compétence. Elles sont le résultat d'une véritable ambition et par là même, elles donnent souvent sens au projet territorial »²⁵. C'est sans doute en cela qu'elles constituent un sujet délicat. Ainsi, la question, sensible, ne peut être abordée qu'avec un soutien politique fort, inexistant à ce jour.

L'insuffisance de la place laissée aux professionnels dans le débat

P. TEILLET et E. NEGRIER notent la faible implication des professionnels dans les débats sur l'intercommunalité. Ils interrogent plusieurs raisons à cela : le manque d'information ? Le manque d'espace pour leurs idées ? Le sentiment qu'il est préférable de s'abstenir compte tenu du caractère politiquement sensible du sujet ?²⁶ Il semble que le cas voironnais offre un échantillon intéressant de ces hypothèses.

Les techniciens de la ville comme ceux de l'intercommunalité, que ce soit les chefs de services ou techniciens du Grand Angle étaient à mon sens les mieux informés sur les

²⁵ P. DARTOUT, délégué DIACT, cité in, NEGRIER E., TEILLET P., PREAU J., *Intercommunalités : le temps de la culture*, Editions de l'OPC, 2008, p. 11

²⁶ Idem.

possibilités et impossibilités juridiques liées à la création d'un EPCC mais aussi sur les autres solutions qui auraient pu être envisagées. Chacun, à la ville comme à la CAPV, était en contact avec son cabinet d'avocat et il semble que chacun ait pu bénéficier d'une réelle écoute. Ce n'est donc pas par manque d'informations que les professionnels ont été peu associés au débat.

Le caractère politiquement sensible évoqué plus haut en est sans doute une raison plus plausible. Au niveau de la Ville de Voiron, la crainte permanente de l'adjointe en charge de la culture d'être effacée derrière le professionnalisme de la Directrice de la Vie Culturelle, de ne pas exister dans le futur EPCC l'empêche de mettre en avant les compétences de sa technicienne. Quand le maire ou le Président de la CAPV tentent de l'écarter des discussions, elle utilise sa fonction de conseillère régionale pour avancer ses idées. Elle soutient alors que la Région Rhône-Alpes peut à tout moment enlever son soutien au Grand Angle si celui-ci repose sur une structure juridique bancal.

Les techniciens de la Ville de Voiron, en mairie comme dans les équipements culturels de la ville, n'ont été entendus que tardivement et sur leurs propres initiatives. Le service culturel a ainsi rédigé plusieurs notes qu'il a envoyé au DGS, notamment une note précisant ce que pouvait être une politique culturelle alliant animation du patrimoine et spectacle vivant ou une autre insistant sur le fait que la politique culturelle de la ville est un tout, qu'elle repose sur le travail collectif de ses équipements. Ainsi, transférer un des éléments sans discussions et concertations préalables sur le fond peut ébranler et remettre en cause l'ensemble. Ces notes semblent avoir aidé le DGS à prendre conscience des enjeux concernant l'intégrité de la politique culturelle de la ville. Il a donc repris les arguments des notes mais la Directrice de la Vie Culturelle et l'Administratrice du Grand Angle ont rarement été conviées aux réunions. Un groupe de travail, dont elles faisaient partie, avait été spécialement constitué pour avancer sur la question. Son rôle s'est réduit avec le temps. Beaucoup de choses se sont décidées directement entre le Maire et le Président de la CAPV ou entre les Directeurs Général des Services de la Ville de Voiron et de la CAPV. Ainsi les réunions de travail auxquelles ils n'assistaient plus, ne servaient plus à grand-chose, écartant encore les professionnels des discussions et décisions. L'hypothèse d'un manque d'espace pour leurs idées évoquée plus haut semble se confirmer.

La concertation sur le sujet a donc été politique mais peu technicienne. En cause, les enjeux de pouvoirs sur le territoire, mais pas seulement.

B. Les enjeux du débat

1. Surmonter les méfiances réciproques, au service de la cohérence du projet

Il m'a semblé que la méfiance était omniprésente et réciproque entre tous les acteurs de ce projet. Elle a à mon sens constitué un frein considérable à l'avancement du projet. Une communication plus large, c'est-à-dire n'excluant aucun des acteurs, ainsi que des échanges plus transparents auraient sans doute permis de lever de nombreux malentendus. Sans prétendre les dissiper, identifier les nœuds interpersonnels et remettre à plat les stratégies défensives de chacun me semble intéressant pour comprendre la vitesse à laquelle se créent les malentendus, la bêtise parfois de leur fondement et leur potentiel paralysant pour les projets.

Au niveau des professionnels, les tensions entre services ne sont pas négligeables. A la ville, les techniciens de la culture craignent d'être rattachés à une intercommunalité qui ne dispose pas d'un personnel formé à la conduite de projets culturels ni à l'élaboration d'une politique culturelle. Leurs inquiétudes portent alors tant sur l'intégrité de la politique culturelle du territoire que sur le contenu et l'intérêt de leur poste respectif. Il s'agit pour les équipements culturels et pour le service culturel de la ville de préserver le tout auquel ils appartiennent, la cohérence de leur action culturelle. Pourtant, la CAPV reconnaît ne pas avoir en interne à ce jour de personnel qualifié pour mener de telles missions. Ils comptent ouvertement sur les ressources de la ville à ce niveau. Ainsi, les professionnels qui travaillent aujourd'hui dans l'équipe municipale pourraient voir leurs postes réorientés vers des problématiques plus intercommunales, éventuellement être intégrés à l'intercommunalité mais en aucun cas voir leur poste se vider de leur sens et de l'intérêt de leurs missions. La future politique culturelle intercommunale a toutes les chances d'être ce qu'ils en feront.

Par ailleurs, si la CAPV n'a pas souhaité actuellement amorcer de réflexion sur la perspective d'une prise de compétence culturelle, elle sera en mesure de proposer des interlocuteurs avertis le jour venu : C. FOUR, animatrice du patrimoine à la Maison de Pays de Charavines et C. BROTEL, Directrice du pôle Ressources et Moyens ont toutes deux suivi le master professionnel « Direction de Projets Culturels » à l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble. Elles pourront accompagner l'intégration d'une compétence culturelle en interne, avec les différents services de la CAPV mais ne souhaitent pas prendre la direction de l'EPCC. Les techniciens de la culture en Pays Voironnais sont actuellement à la ville, ils suivront la compétence et non l'inverse : pourquoi recruter alors que les professionnels sont

là, avec leurs compétences et leurs connaissances du terrain ? A ce titre, il semble notamment acquis que la Directrice de la Vie Culturelle de Voiron serait présidente de l'EPCC.

Au niveau des élus, le prestige et la force charismatique et symbolique liés aux politiques culturelles n'est pas sans attirer les convoitises. Ce projet d'EPCC devient notamment un enjeu de pouvoir pour eux, chacun devant s'assurer qu'il aura sa place dans cet établissement public à naître. Sera-t-il une opportunité de promotion ou le risque d'être mis sur la touche ? L'élue en charge de la culture à la ville craint qu'un transfert de l'équipement lui ôte le prestige lié au rayonnement de l'établissement. Les élus de la CAPV souhaitent que l'intercommunalité ne soit pas qu'une vache à lait et pourraient exiger que l'élue voironnaise ne soit pas plus mise en valeur qu'un autre.

Ces méfiances réciproques ont handicapé le dialogue entre tous et favorisé des initiatives non concertées et à mon sens, de ce fait, non optimisées. Le fait que la Ville de Voiron et la CAPV aient chacune pris un cabinet d'avocat différent pour travailler sur les mêmes problématiques est particulièrement révélateur de cette méfiance. Outre le doublon (et le gâchis d'argent public qui en résulte...), envisager le montage juridique de ce projet par une mise en concurrence d'avocats ne me semble pas un préalable approprié à un travail en coopération, à un projet de gouvernance partagée. De même, ce n'est que tardivement que les notes internes ont été rédigées de façon concertées et transmises.

« Les transferts supposent un long processus de confiance et d'apprentissage mutuel : on pourrait penser que les territoires qui ont une expérience préalable sont plus enclins à mettre en place une coopération culturelle or ce n'est pas vérifié »²⁷. En effet, lorsqu'il existe un préalable, cela implique aussi un passif – relationnel notamment – plus ou moins porteur.

2. Appréhender l'échelle pertinente de la politique culturelle sur le territoire

Les limites des communes ont de moins en moins de sens et de réalité face à la mobilité quotidienne des populations, aux exigences d'aménagement du territoire, de cohérence de l'action publique, ... Ce constat est à l'origine du développement et de l'expansion des intercommunalités en France. Les politiques culturelles ne font pas exception sur ce point : la plupart des intercommunalités ont fait le choix de prendre cette compétence. Si cette situation nationale ne constitue qu'un indice de la pertinence du niveau intercommunal pour mener ce type de politique, la configuration voironnaise semble le confirmer.

²⁷ NEGRIER E., TEILLET P., PREAU J., *Intercommunalités : le temps de la culture*, Editions de l'OPC, 2008

Le territoire se caractérise en effet par la présence d'un terreau culturel intercommunal non négligeable. En effet, outre les activités culturelles de la CAPV développées plus haut (I.B.2)²⁸, il existe sur le territoire du Pays Voironnais un certain nombre d'évènements dont l'organisation et/ou le public sont déjà intercommunaux.

Des manifestations à échelle intercommunale

C'est le cas de **Livres à vous : auteurs, illustrateurs, ... ici et là en voironnais**. Le festival fonctionne grâce à la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire, dans les frontières de la CAPV et au-delà. Les auteurs vont le vendredi rencontrer des scolaires dans les établissements de tout le territoire, les opérations autok'arts et lectures avec chauffeurs²⁹ proposent des moments de spectacles et de lectures dans les villages sans équipement de lecture publique. Cela incite les habitants hors Voiron à se déplacer ensuite pour suivre le reste de la manifestation.

La Biennale des jeunes créateurs fédèrent elle aussi des groupes issus de tout le territoire. Cette année défilaient dans les rues de Voiron, côte à côte, des élèves de Rives, de Voiron, de Saint Etienne du Crossey ...

Au-delà de la Ville de Voiron, la **Maison de Pays de Charavines** mène un travail d'animation du patrimoine sur tout le territoire du voironnais. Cela répond à une demande de la CAPV et doit préparer le terrain pour la candidature à la labellisation Pays d'Art et d'Histoire de l'ensemble du Pays Voironnais. Des projets sont proposés à l'ensemble des communes, elles choisissent ensuite d'y participer ou non.

Des équipements à rayonnement intercommunal

Les équipements culturels de la Ville de Voiron s'adressent d'ores et déjà à un public intercommunal. La **médiathèque** compte près de 55 000 usagers, dont 40% de non voironnais. De même, 48 % des élèves du **conservatoire** viennent des communes avoisinantes de Voiron tandis que l'étude de provenance des visiteurs du **musée** révèle 49.5 % de public voironnais et 62.4 % du public issu plus largement de la CAPV³⁰. Le grand âge du logiciel de billetterie du **Grand Angle** ne permet pas de fournir de statistiques sur l'origine de

²⁸ Pour rappel : convention tri-partite avec Anamounoto, commission culture du CDDRA, Répét'en scène.

²⁹ Les autok'arts sont décrits plus haut. Les lectures avec chauffeurs consistent à envoyer vers les publics dits éloignés de la culture, des voitures anciennes aux coffres remplis de livres. Ces voitures s'arrêtent dans les **quartiers** au pied des tours, dans les **villages** sans médiathèques, dans les cours des **établissements de santé**. Elles s'adressent ainsi à des jeunes, des handicapés, des personnes isolées. Après un moment de lecture chacun est invité à repartir avec un livre.

³⁰ Public isérois total : 89.5 % Hors Isère : 10.4 %

ses spectateurs mais les adresses de provenance des chèques envoyés pour régler les spectacles ou les abonnements indiquent un rayonnement départemental. De plus, l'action culturelle menée auprès des scolaires s'adresse également à des écoles hors Voiron.

Intégrer la gestion de ces équipements ou évènements à rayonnement intercommunal à une échelle justement intercommunale est susceptible de leur apporter légitimité et lisibilité. La mise en réseau plus officielle des compétences et des ressources peut être vectrice d'une cohérence supplémentaire intéressante à explorer. Explorer cette cohérence n'est cependant pas à l'ordre du jour actuellement. Il est difficile d'évaluer la connaissance qu'ont les élus communaux et intercommunaux de ce terreau culturel intercommunal. De même, dans quelle mesure ont-ils conscience des différents systèmes cohérents dans lesquels s'inscrivent chacun de ces projets ? L'absence de débat de fond sur le contenu de la politique culturelle d'un futur EPCC gérant le Grand Angle (et peut-être avec lui d'autres équipements) offrent peut-être une réponse inquiétante à ces questions. Il semble cependant fréquent que « les élus intercommunaux articulent d'abord leur démarche autour de questions d'investissements et de mode de gestion puis élaborent ensuite de véritables politiques culturelles communautaires »³¹. Ainsi, de la même manière que les professionnels de la culture au sein des équipements voironnais ont dessiné les prémices de la politique culturelle de la ville il y a 40 ans, ce sont aujourd'hui les professionnels de la culture en Pays Voironnais qui adaptent l'échelle de leurs interventions aux réalités de mobilités des populations et dessinent les prémices d'une politique culturelle intercommunale. Dans la mesure où ils sont probablement les mieux placés pour parler de la cohérence de chacun des projets, du tout auquel chacun appartient, qu'ils soient à la Ville de Voiron, à la Maison de Pays de Charavines, à la Grange Dimière ou ailleurs, la cohérence du projet culturel de territoire à venir dépendra sans doute beaucoup de leur capacité à se faire entendre par leurs élus.

La construction d'une volonté communautaire en matière culturelle est l'occasion d'une réflexion, d'un débat pour envisager l'intégration de l'action culturelle et/ou s'intéresser à des enjeux plus larges. « Les débats autour du mode de gestion sont des leviers essentiels pour rénover et actualiser les politiques culturelles »³². Si l'on constate aujourd'hui que les questions de politiques culturelles progressent dans la mise à l'agenda intercommunal, dans la mesure où la CAPV, politiquement, ne souhaite pas ouvrir ce débat, la démarche

³¹ NEGRIER E., TEILLET P., PREAU J., *Intercommunalités : le temps de la culture*, Editions de l'OPC, 2008

³² BARON E. et FERRIER-BARBUT M., *Modes de gestion des équipements culturels, le choix d'une structure juridique au service d'un projet territorial*, Presse Universitaire de Grenoble, Grenoble, 2003, p. 21

d'actualisation des politiques culturelles est en marche à la ville mais n'a pas encore fait l'objet d'une appropriation par l'ensemble des acteurs concernés.

C. Son issue

1. Des leviers favorables à une intercommunalité culturelle

Le terreau culturel intercommunal décrit plus haut permet à Christelle FOUR de conclure notre entretien comme suit : « tout est là : équipements, professionnels, territoire cohérent... il ne manque que la compétence ». Voyons, au-delà de cette base essentielle, ce qui pourrait à l'avenir favoriser un changement d'échelle de la prise en charge de la politique culturelle en voironnais.

L'intercommunalité a le vent en poupe depuis vingt ans déjà car elle répond à l'**évolution de la société** selon laquelle les intérêts des habitants transcendent les frontières des communes comme les frontières institutionnelles. En favorisant la mise en réseau des acteurs du territoire, elle permet de développer une offre adéquate dans de nombreux domaines. Sur le plan culturel, elle permet à des petites communes de s'intégrer à une politique culturelle plus large là où elles n'auraient pas les moyens d'en développer une seule. C'est un élément clé de démocratisation culturelle.

De façon très pragmatique, le contexte actuel de rigueur dans les collectivités territoriales contraint les communes à réduire leurs charges, et à mieux les partager. Les intercommunalités se sont en partie développées à partir de ce besoin d'économies d'échelle, de **rationalisation budgétaire**. Ces dernières années les intercommunalités ont pris des compétences de plus en plus larges, devenant acteurs majeurs des vies locales. Ce niveau de gouvernance n'en est pas pour autant en manque de visibilité et de légitimité démocratique. Intégrer un équipement culturel est vecteur de sens, d'identité pour le territoire. La culture, prise comme un outil de **marketing territorial**, devrait à ce titre intéresser de plus en plus les intercommunalités.

A la CAPV, à cet attrait, s'ajoute la volonté politique de **renforcer la centralité de Voiron**. Le projet de territoire actualisé en 2009 a mis en avant la nécessité de conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais au sein de la Région Urbaine Grenobloise. Cette ambition se décline notamment autour du renforcement de la ville-centre, Voiron, dans ses fonctions urbaines et de services et ses équipements centraux. La participation de la CAPV au financement des activités du Grand Angle est aujourd'hui principalement justifiée par le fait que la salle est un équipement emblématique qui contribue largement à faire du Pays

Voironnais un pôle d'équilibre. Approcher le secteur culturel par le biais d'une contribution à la centralité permet de se focaliser sur un seul équipement mais ouvre néanmoins la porte d'une compétence culturelle.

Par ailleurs, l'action culturelle est aujourd'hui devenue un outil essentiel de la politique de la ville. Cette politique est intégrée à l'échelle intercommunale en voironnais. Dans la mesure où ce n'est pour l'instant pas le cas de la politique culturelle, le territoire peine à optimiser l'articulation entre politique culturelle et rénovation urbaine.

2. La solution envisagée pour le Grand Angle

Au terme des débats décrits plus haut et compte tenu du contexte et des différents blocages de part et d'autre, la solution finalement retenue peut être décomposée en 3 temps :

1^{er} temps

Reconnaissance de l'équipement « Grand Angle » comme étant d'intérêt communautaire. Cela nécessite un vote en Conseil Communautaire à la majorité qualifiée des 2/3³³ et implique le transfert de l'équipement à la CAPV.

2^{ème} temps

Mise en place d'une convention de gestion temporaire avec la Ville de Voiron permettant d'assurer le fonctionnement du Grand Angle.

3^{ème} temps

Mise en place d'un EPCC à l'issue de la convention. Il se substituera à celle-ci.

En termes de calendrier, la délibération reconnaissant le Grand Angle d'intérêt communautaire pourrait intervenir en septembre. Cela entraînerait un transfert de l'équipement effectif au 1^{er} Octobre 2010. La convention temporaire pourrait alors être votée en septembre avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2010. La création de l'EPCC devrait intervenir au 1^{er} janvier 2012.

Cette solution est apparue comme faisable car elle ne constitue qu'une phase transitoire, moins rigide, plus progressive. Elle permet à la ville de ne pas transférer son personnel et de continuer à assurer le fonctionnement du Grand Angle et plus largement sa politique culturelle. De même, en fonction de la rédaction de la convention, elle assure les montants de participation financière de la Ville de Voiron et du Pays Voironnais (budget, modalités financières du transfert de l'équipement, ...). C'est également un moyen d'éviter une

³³ Article L.5216-5 III. du CGCT.

délibération de chacune des communes. Le risque de ne pas aboutir par cette voie est écarté car la définition de l'intérêt communautaire ne nécessite pas de passage dans les communes.

Aujourd'hui, la rédaction de la convention de gestion fait l'objet de toutes les attentions. Elle doit définir un mode de gouvernance (représentation à part égale de la Ville de Voiron et du Pays Voironnais), un projet culturel pour l'équipement et offrir aux deux parties les garanties qu'elles attendent.

L'EPCC reste la solution envisagée à termes car il est juridiquement plus solide qu'une convention qui pourrait être révoquée unilatéralement à tout moment. Le projet culturel, qui aura muri entre temps, reposera sur une gouvernance plus institutionnalisée, un cadre plus formalisé. Il offre par ailleurs un cadre plus rassurant aux partenaires financiers, que ce soit la ville et la CAPV ou éventuellement par la suite le département de l'Isère et/ou la région Rhône-Alpes. Cette solution rapproche le cas voironnais des autres exemples de processus d'intégration culturelle intercommunale. C'est rarement en effet « tout ou rien »³⁴.

³⁴ NEGRIER E., TEILLET P., PREAU J., Intercommunalités : le temps de la culture, Editions de l'OPC, 2008

Conclusion

La convention de gestion du Grand Angle – salle de spectacle prochainement transférée à la CAPV – devrait permettre la mise en place d'un espace de dialogue culturel intercommunal légitime nécessaire à l'élaboration d'un projet culturel concerté pour cet équipement, dans le respect et l'intelligence des actions culturelles existantes.

Sur d'autres territoires, les professionnels de la culture sur le terrain parviennent souvent plus facilement à ouvrir la porte de l'intercommunalité via la mise en réseaux des écoles de musique et/ou bibliothèques et médiathèques du territoire. Le tissu d'école de musique et d'établissement de lecture publique du voironnais étant relativement important, il pourrait à moyen terme s'engouffrer dans la porte ouverte par le Grand Angle vers une prise de compétence culturelle à moyen ou long terme pour la CAPV. La rénovation de la politique culturelle en territoire voironnais enclenchée par la préparation au transfert du Grand Angle pourrait donc à l'avenir être alimentée par d'autres secteurs culturels. Les chemins empruntés par chaque territoire leur sont propres, c'est pourquoi l'expérience voironnaise si elle peut en inspirer d'autres n'est pas pour autant un modèle plus que les autres.

L'avenir d'une prise de compétence culturelle à la CAPV dépendra de la capacité des acteurs culturels du territoire à se mobiliser ou non mais devra aussi sans doute tenir compte d'un contexte national plus large. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) lancée par le gouvernement en 2007 entend notamment rationaliser les dépenses des collectivités territoriales. La clause générale de compétence des communes, départements et régions pourrait être remise en cause et notamment exclure certaines collectivités de la compétence culturelle.

Mener cette réflexion m'a beaucoup intéressée car ce fut ma première confrontation à la réalité de l'élaboration d'une politique culturelle. Mes précédents stages abordaient certes cette question mais étaient plus centrés sur des projets précis. S'il s'avère aujourd'hui qu'à court terme je pense plutôt m'orienter vers de la conduite de projets, je les envisage désormais plus que jamais comme partie d'un tout, élément d'une politique culturelle, même implicite.

Table des matières

Remerciements	4
Introduction	5
I. Contexte.....	8
A. Le dynamisme de la Ville de Voiron.....	8
1. Une ville moyenne en plein essor.....	8
2. L'organisation municipale.....	9
a) Le conseil municipal.....	9
b) Les services municipaux.....	9
c) L'organisation municipale.....	10
3. Le budget de la ville.....	11
Budget général.....	11
Budget culturel.....	12
B. La CAPV.....	14
1. Présentation.....	14
2. Etat des lieux de la politique et de l'offre culturelle dans les communes membres..	16
Les municipalités.....	16
Les associations.....	17
Un réseau important de médiathèques et bibliothèques.....	17
Salles de spectacles et cinémas.....	18
Des écoles de musique.....	18
Le musée archéologique du lac de Paladru.....	18
3. Sans compétence culturelle identifiée, la CAPV investit la culture, non sans controverses.....	18
a) Par le biais d'autres compétences.....	19
La compétence jeunesse.....	19
La compétence tourisme.....	20
b) Relai de l'Union Européenne et de la région Rhône-Alpes.....	20
La commission culture du CDDRA.....	20
La CAPV, Groupe d'Action Locale (GAL) pour le programme Leader +.....	22
II. La Direction de la Vie Culturelle	24
A. Historique.....	24
1. Le rôle structurant du Grand Angle.....	24

2.	Un service culturel né sous l'impulsion de personnalités, de volontés politiques avec des équipements locaux	25
B.	Une équipe réduite de coordination pour de nombreux équipements	27
1.	La direction des affaires culturelles	27
a)	L'équipe	27
b)	Les missions	27
c)	Intégration interne	28
d)	Ouverture sur l'extérieur	29
Les associations	29	
Les institutions	29	
2.	Ses équipements	30
a)	Le Grand Angle	31
b)	Le conservatoire de musique et de danse	32
c)	La médiathèque Philippe Vial	32
d)	Le musée Mainssieux	33
C.	La politique culturelle	34
1.	Mettre en œuvre une synergie locale au service de l'accès à la culture	34
2.	Une politique multi sectorielle	36
Musiques actuelles	36	
Cinéma	36	
Lecture et écriture	37	
Les arts plastiques	37	
Le patrimoine	38	
Culture scientifique	38	
3.	La place accordée à l'éducation artistique	39
a)	En temps scolaire	39
b)	Hors du temps scolaire	40
D.	Regard critique sur ce stage	40
1.	Une réponse de qualité à mes objectifs pour ce stage	40
2.	Un service trop petit pour son activité	41
III.	Quelle intercommunalité culturelle pour la CAPV ?	43
A.	La nature du débat : les questions techniques aux dépens du contenu	43
1.	Quelle compétence pour la CAPV ?	43
a)	La nécessité d'une prise de compétence	43
b)	Quel libellé ?	44
2.	Quelle configuration pour l'EPCC ?	46
3.	Les raisons d'une absence de discussion sur le contenu	47

Un sujet politiquement sensible.....	47
L’insuffisance de la place laissée aux professionnels dans le débat.....	48
B. Les enjeux du débat	50
1. Surmonter les méfiances réciproques, au service de la cohérence du projet.....	50
2. Appréhender l’échelle pertinente de la politique culturelle sur le territoire.....	51
Des manifestations à échelle intercommunale.....	52
Des équipements à rayonnement intercommunal	52
C. Son issue	54
1. Des leviers favorables à une intercommunalité culturelle	54
2. La solution envisagée pour le Grand Angle	55
Conclusion.....	57
ANNEXE 1 : Organigramme de la Ville de Voiron	58
ANNEXE 2 : Organigramme du service culturel de la Ville de Voiron	59
ANNEXE 3 : Liste des entretiens	60
Table des matières	61
Bibliographie	64

Bibliographie

Ouvrages

BARON E. et FERRIER-BARBUT M., *Modes de gestion des équipements culturels, le choix d'une structure juridique au service d'un projet territorial*, Presse Universitaire de Grenoble, Grenoble, 2003

NEGRIER E. et FAURE A., *La politique culturelle des agglomérations*, La documentation française, Paris, 2001

NEGRIER E., TEILLET P., PREAU J., *Intercommunalités : le temps de la culture*, Editions de l'OPC, 2008

SAEZ JP (sous la dir.), NEGRIER E., TEILLET P., *Culture et société, un lien à recomposer*, Editions de l'attribut, Toulouse, 2008

FAURE A., NEGRIER E., *La politique culturelle des agglomérations*, La documentation française, Paris, 2001

Documents officiels

-Arrêté préfectoral n°2002 – 35, Modification des compétences, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, 31 décembre 2001

-Arrêté préfectoral d'extension – transformation n° 99-8823, Extension – transformation, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, 2 décembre 1999

-Circulaire relative au réseau des villes et pays d'art et d'histoire

Compte-rendus et rapports, documents internes

-Relevé de conclusion faisant suite à la rencontre du 6 mai 2010 à 10 heures en Préfecture

-RAGACHE Amandine, Rapport de stage, 2005

-Notes de préparation et compte-rendus des commission ressources et moyens de la CAPV des 03/06/2010 et 01/07/2010

-Proposition de convention pour la gestion du Grand Angle

-Budget analytique de la Ville de Voiron